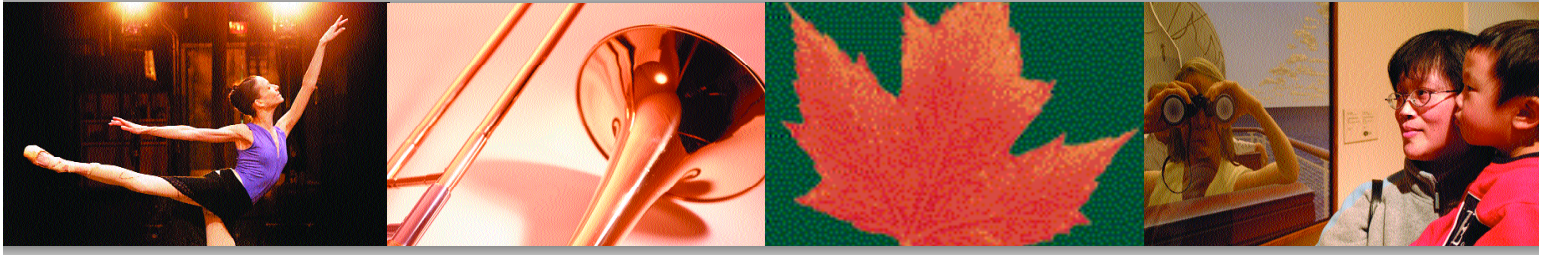




Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage



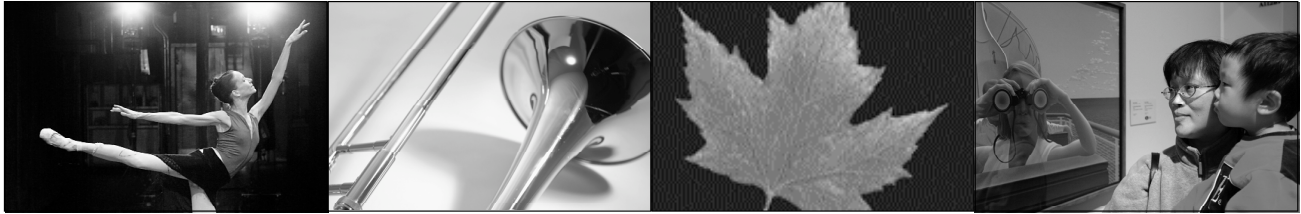
Guide des

# **programmes d'appui financier de Patrimoine canadien**

Printemps 2006

Canada 





Guide des

# **programmes d'appui financier de Patrimoine canadien**

Printemps 2006

[www.patrimoinecanadien.gc.ca](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2006.  
N° de cat. : CH1-3/2006  
ISBN : 0-662-49050-9



## Introduction

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada.

Nous visons, dans le cadre de diverses initiatives, à bâtir un pays plus uni et créatif et à aider les Canadiens et Canadiennes à :

- réaliser des expériences culturelles variées et les partager entre eux et avec le monde;
- vivre dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

*Le Guide des programmes d'appui financier de Patrimoine canadien*, dont nous sommes très fiers, se veut le reflet de ces efforts. Nos programmes visent à promouvoir diverses initiatives dans des dossiers portant sur la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, le multiculturalisme, les jeunes, le sport et les Autochtones. L'appui financier à ces programmes se traduit par des subventions et contributions, des bourses, des crédits d'impôt et autres.

Vous trouverez dans ce guide une brève description de chaque programme, des renseignements sur les critères d'admissibilité et les modalités d'inscription.

**Étant donné que les programmes peuvent changer avec le temps, nous vous invitons à visiter le site Web du Ministère pour obtenir les renseignements les plus à jour à l'adresse suivante : [www.patrimoinecanadien.gc.ca](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca).**

Pour avoir des renseignements additionnels sur la plupart de ces programmes, vous devriez vous adresser directement à l'un ou l'autre des bureaux régionaux ou de district de Patrimoine canadien. Vous trouverez également, dans la description des programmes, les renseignements pertinents pour nous joindre. Comme vous pourrez le constater, plusieurs de nos programmes sont administrés en partenariat avec d'autres organismes, dont certains à but non lucratif.

Nous espérons que ce guide vous permettra d'en apprendre davantage sur nos divers programmes et comment y avoir accès.

Avril 2006





## **ADMINISTRATION CENTRALE**

### **Patrimoine canadien**

25, rue Eddy  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-0055  
Sans frais : 1 866 811-0055  
Téléscripteur : (819) 997-3123

## **BUREAUX RÉGIONAUX**

### **Région de l'Atlantique**

Patrimoine canadien  
1045, rue Main, pièce 106, 3<sup>e</sup> étage  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 1H1

Tél. : (506) 851-7066  
Télééc. : (506) 851-7079

### **Région du Québec**

Patrimoine canadien  
Complexe Guy-Favreau  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Tour Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-2332  
Sans frais : 1 877 222-2397  
Télééc. : (514) 283-8762

### **Région de l'Ontario**

Patrimoine canadien  
150, rue John, pièce 400  
Toronto (Ontario)  
M5V 3T6

Tél. : (416) 973-5400  
Télééc. : (416) 954-2909

### **Région des Prairies et du Nord**

Patrimoine canadien  
275, avenue du Portage, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 2160  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 3R5

Tél. : (204) 983-3601  
Télééc. : (204) 984-6996

### **Région de l'Ouest**

Patrimoine canadien  
300, rue West Georgia, 4<sup>e</sup> étage  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 6C6

Tél. : (604) 666-0176  
Télééc. : (604) 666-3508

## **BUREAUX DE DISTRICT**

### **Région de l'Atlantique**

#### **NOUVEAU-BRUNSWICK**

1045, rue Main, pièce 106, 3<sup>e</sup> étage  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 1H1

Tél. : (506) 851-7066  
Télec. : (506) 851-7079

#### **NOUVELLE-ÉCOSSE**

Propriétés historiques  
Old Red Store, 2<sup>e</sup> étage, pièce 200  
1869, rue Upper Water  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1S9

Tél. : (902) 426-2244  
Télec. : (902) 426-5428

#### **ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

119, rue Kent, bureau 420  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 1N3

Tél. : (902) 566-7188  
Télec. : (902) 566-7186

#### **TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

10, Barter's Hill, 5<sup>e</sup> étage  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 5X4

Tél. : (709) 772-5364  
Télec. : (709) 772-2275 / 772-2940

### **Région du Québec**

#### **MONTRÉAL**

Complexe Guy-Favreau  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Tour Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-2332  
Sans frais : 1 877 222-2397  
Télec. : (514) 283-8762

#### **QUÉBEC**

3, passage du Chien-d'Or  
Québec (Québec)  
G1R 4V7

Tél. : (418) 649-8224  
Télec. : (418) 648-4823

### **Région de l'Ontario**

#### **TORONTO**

150, rue John, pièce 400  
Toronto (Ontario)  
M5V 3T6

Tél. : (416) 973-5400  
Télec. : (416) 954-2909

#### **HAMILTON**

55, rue Bay Nord, pièce 809  
Hamilton (Ontario)  
L8R 3P7

Tél. : (905) 572-2355  
Télec. : (905) 572-4345



**OTTAWA**

350, rue Albert, pièce 330  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M5  
Tél. : (613) 996-5977  
Télec. : (613) 996-9255

**SUDBURY**

10, rue Elm, pièce 604  
Sudbury (Ontario)  
P3C 5N3  
Tél. : (705) 670-5536  
Télec. : (705) 671-0620

**LONDON**

457, rue Richmond, 1<sup>er</sup> étage  
London (Ontario)  
N6A 3E3  
Tél. : (519) 645-4659  
Télec. : (519) 645-5543

**Région des Prairies et du Nord****WINNIPEG**

275, avenue du Portage, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 2160  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 3R5  
Tél. : (204) 983-3601  
Télec. : (204) 984-6996

**REGINA**

2201, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 100  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0J8  
Tél. : (306) 780-7287  
Télec. : (306) 780-6630

**SASKATOON**

101, 22<sup>e</sup> Rue Est, pièce 310  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 0E1

Tél. : (306) 975-5505  
Télec. : (306) 975-4675

**YELLOWKNIFE**

Édifice du gouvernement du Canada  
5101, 50<sup>e</sup> Avenue  
Aile Nord, 3<sup>e</sup> étage  
C.P. 460  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 2N4  
Tél. : (867) 766-8480/8481  
Télec. : (867) 766-8489  
Sans frais : 1 800 661-0585

## **Région de l'Ouest**

### **VANCOUVER**

300, rue West Georgia, 4<sup>e</sup> étage  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 6C6

Tél. : (604) 666-0176

Télééc. : (604) 666-3508

### **CALGARY**

220, 4<sup>e</sup> Avenue Sud-Est, pièce 585  
Calgary (Alberta)  
T2G 4X3

Tél. : (403) 292-5541

Télééc. : (403) 292-6004

### **KELOWNA**

Édifice fédéral  
471, avenue Queensway, pièce 320  
Kelowna (Colombie-Britannique)  
V1Y 6S5

Tél. : (250) 470-4833

Télééc. : (250) 470-4839

### **VICTORIA**

711, rue Broughton, 2<sup>e</sup> étage  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V8W 1E2

Tél. : (250) 363-3511

Télééc. : (250) 363-8552

### **EDMONTON**

9700, avenue Jasper, pièce 1630  
Edmonton (Alberta)  
T5J 4C3

Tél. : (780) 495-3350

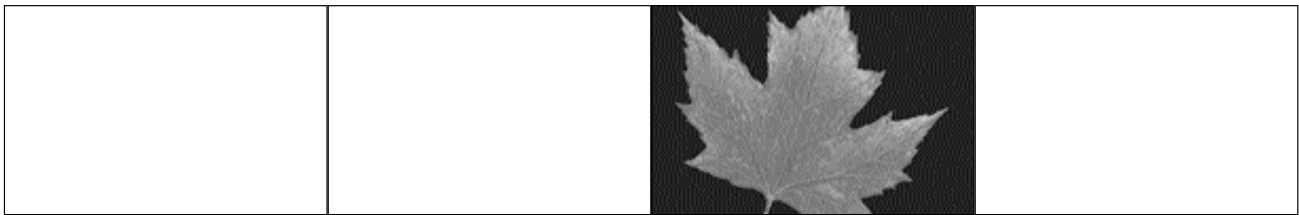
Télééc. : (780) 495-4873

### **WHITEHORSE**

300, rue Main, pièce 205  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2B5

Tél. : (867) 667-3925

Télééc. : (867) 393-6701



## Table des matières

<b>Arts et culture</b> .....	<b>5</b>
Capitales culturelles du Canada .....	5
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne .....	6
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique .....	7
Espaces culturels Canada .....	8
Fonds canadien de télévision .....	9
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants .....	11
Fonds de la musique du Canada .....	12
Fonds du Canada pour les magazines .....	15
Présentation des arts Canada .....	17
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition .....	18
Programme d'aide aux publications .....	20
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens .....	21
Programme national de formation dans le secteur des arts .....	23
Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo ...	25
Routes commerciales .....	26
 <b>Jeunes</b> .....	 <b>27</b>
<b>I. Échanges Canada</b> .....	<b>27</b>
<i>Échanges Jeunesse Canada</i> .....	28
Échanges Jeunesse Canada 4-H .....	28
Échanges Jeunesse Canada SEVEC .....	29
Échanges Jeunesse Canada YMCA .....	30
Emplois d'été/Échanges étudiants .....	31
Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada ...	32
<i>Forums Jeunesse Canada</i> .....	33
Action Canada .....	33
Colloque national des 4-H sur la citoyenneté .....	34
Échange sur les études canadiennes .....	35
Forum national d'étudiants sur le Commonwealth .....	36
Forum pour jeunes Canadiens .....	37
Les fêtes du patrimoine — La Fondation Historica du Canada .....	38
Rencontres du Canada .....	39
Séminaire national des débats d'étudiants .....	40
<b>II. Jeunesse Canada au travail</b> .....	<b>41</b>
<b>III. Katimavik</b> .....	<b>43</b>
<b>IV. Programme des études canadiennes</b> .....	<b>44</b>

<b>Langues officielles</b> .....	<b>47</b>
<b>Programme Développement des communautés de langue officielle</b> .....	<b>47</b>
<i>Volet Éducation dans la langue de la minorité</i> .....	47
Collaboration avec le secteur non gouvernemental .....	47
Collaboration intergouvernementale .....	48
Destination Clic — Programme d'enrichissement du français .....	49
Odysée — Programme des moniteurs de langues à temps plein ...	50
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel ...	50
<i>Volet Vie communautaire</i> .....	51
Collaboration avec le secteur communautaire .....	51
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité .....	52
Fonds stratégique .....	53
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles .....	54
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	54
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	55
<b>Programme Mise en valeur des langues officielles</b> .....	<b>56</b>
<i>Volet Apprentissage de la langue seconde</i> .....	56
Collaboration avec le secteur non gouvernemental .....	56
Collaboration intergouvernementale .....	57
Explore — Programme d'été de langue seconde .....	58
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles .....	59
Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais	59
Odysée — Programme des moniteurs de langues à temps plein ...	60
Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel ...	60
<i>Volet Promotion de la dualité linguistique</i> .....	61
Appui à l'innovation .....	61
Appui à l'interprétation et à la traduction .....	62
Collaboration en matière de promotion .....	63
<b>Multiculturalisme et droits de la personne</b> .....	<b>65</b>
Programme des droits de la personne .....	65
Programme du multiculturalisme .....	67
<b>Notre mémoire numérique</b> .....	<b>69</b>
Fonds de la passerelle .....	69
Fonds des nouveaux médias du Canada .....	70
Fonds des partenariats .....	71
Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias .....	72
Fonds Mémoire canadienne .....	73
Initiative de recherche et développement en nouveaux médias .....	74
Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada .....	75
Programme Histoires de chez nous .....	76

<b>Patrimoine du Canada</b> .....	<b>77</b>
Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées .....	77
Programme d'aide aux musées .....	78
Programme des biens culturels mobiliers .....	79
Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada .....	80
Programme « Le Canada en fête! » .....	81
 <b>Programme des Autochtones</b> .....	 <b>83</b>
Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones ..	83
Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones .....	84
Initiatives communautaires pour les femmes .....	86
Organisations nationales de femmes .....	87
Organisations représentatives .....	88
Programme de bourses d'études postsecondaires .....	89
Programme des centres d'amitié autochtones .....	90
Radiodiffusion des Autochtones du Nord .....	91
Soutien aux langues autochtones .....	92
 <b>Sport</b> .....	 <b>93</b>
Programme d'accueil .....	93
Programme d'aide aux athlètes .....	95
Programme de soutien au sport .....	96





## Arts et culture

### Capitales culturelles du Canada

#### *Objectif*

Le programme Capitales culturelles du Canada reconnaît et appuie les municipalités canadiennes qui mettent en œuvre des activités spéciales pour célébrer et promouvoir les arts et la culture.

Chaque année les municipalités canadiennes peuvent présenter leur candidature :

- au prix **Capitales culturelles du Canada**, qui est décerné à un maximum de cinq municipalités qui ont démontré un engagement continu à l'égard des arts et de la culture, et qui proposent une série d'activités pour célébrer les arts et la culture et pour constituer un legs durable en la matière;
- au prix **Innovation en collaboration culturelle** (un par année), qui est décerné à un groupe de deux municipalités ou plus (d'au moins deux provinces ou territoires) pour des partenariats culturels novateurs qui favorisent les échanges culturels réciproques ou pour des partenariats qui célèbrent l'identité communautaire de chaque partenaire.

#### *Qui peut faire une demande?*

Les municipalités canadiennes, c'est-à-dire les villes ou les administrations municipales régionales ou districts dûment constitués, dont les gouvernements des Premières nations, des collectivités inuites et métisses, peuvent poser leur candidature.

Les prix **Capitales culturelles du Canada** sont décernés à des municipalités ou à des regroupements de municipalités.

Pour le prix **Innovation en collaboration culturelle**, un groupe de deux municipalités ou plus, situées dans au moins deux provinces ou territoires, doivent soumettre une proposition conjointe.

#### *Date limite*

Le 15 mars 2006 pour les prix de 2008.  
Le 15 octobre 2006 pour les prix de 2009.

#### *Pour de plus amples renseignements*

Sans frais : 1 866 661-0662  
Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ccc/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ccc/index_f.cfm)

## **Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne**

### *Objectif*

Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) a pour objectif d'encourager la réalisation d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur national de la production dynamique. Ce crédit entièrement remboursable correspond à 25 p. 100 de la dépense de main-d'œuvre admissible d'une production admissible. Le CIPC est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

Les maisons canadiennes de production télévisuelle et cinématographique de toutes les régions du Canada.

### *Date limite*

Veillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens**

100, rue Sparks, 4<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M5

Tél. : (613) 946-7600

Sans frais : 1 888 433-2200

Télééc. : (613) 946-7602

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac)



## **Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique**

### *Objectif*

Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) a pour but d'accroître la popularité du Canada en tant que lieu de choix pour la production de films et de vidéos qui emploient des Canadiens, ainsi que de renforcer l'industrie et d'attirer des investissements. Il correspond à 16 p. 100 de la dépense de main d'œuvre admissible au Canada. Le CISP est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence du revenu du Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

Les entreprises canadiennes ou étrangères dont les activités sont principalement axées sur la production ou les services de production de films ou de vidéos au Canada.

### *Date limite*

Veillez communiquer avec le BCPAC pour obtenir les renseignements pertinents.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens**

100, rue Sparks, 4<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M5

Tél. : (613) 946-7600

Sans frais : 1 888 433-2200

Télec. : (613) 946-7602

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/bcpac)

## **Espaces culturels Canada**

### *Objectif*

Le programme Espaces culturels Canada (ECC) a pour but d'améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques. Il vise aussi à accroître l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques ainsi qu'aux collections des musées et aux expositions patrimoniales par l'amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine. Le programme soutient également l'achat d'équipement spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité pour des projets culturels d'infrastructures.

### *Qui peut faire une demande?*

- Les organismes artistiques et patrimoniaux à but non lucratif qui sont gérés de façon professionnelle et qui sont incorporés en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* ou aux termes des lois provinciales ou territoriales correspondantes.
- Les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux, et leurs organismes, ainsi que les administrations équivalentes des Premières nations et des Inuits, et les organisations et les établissements équivalents des Peuples autochtones (les Peuples autochtones comprennent les Inuits, les Métis, et les Indiens inscrits et non inscrits).

Nota : Les organismes fédéraux et les sociétés de la Couronne ne sont pas admissibles au financement.

### *Pour de plus amples renseignements*

Veillez communiquer avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ecc-csp/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm)

## **Fonds canadien de télévision**

### *Objectif*

Ce fonds aide les secteurs de la production dans les deux langues officielles à créer et à diffuser aux heures de grande écoute des émissions de télévision de première qualité qui viennent enrichir la culture canadienne. Ces émissions doivent être produites dans les deux langues officielles et peuvent prendre la forme de dramatiques, de documentaires, d'émissions pour les jeunes ou les enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène.

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est une société privée à but non lucratif, dirigée par un conseil d'administration regroupant 20 représentants des secteurs de la production et de la radiodiffusion, ainsi que du gouvernement.

Téléfilm Canada administre les fonds du FCT en vertu d'un contrat de service avec le FCT. L'aide financière est attribuée sous forme de droits de diffusion ou de participation au capital. Le FCT est composé de deux volets en 2006-2007 :

### Volet de l'enveloppe basée sur le rendement des télédiffuseurs

Le soutien à tous les types d'émissions admissibles est administré par l'entremise d'enveloppes des télédiffuseurs basées sur le rendement. Les télédiffuseurs ont la latitude nécessaire pour utiliser les fonds du FCT afin de financer des productions à même des enveloppes réservées. La taille de l'enveloppe de chaque télédiffuseur sera ajustée chaque année pour refléter jusqu'à quel point les productions choisies par le télédiffuseur auront répondu aux objectifs du FCT, y compris les auditoires et l'appui aux productions régionales.

### Volet des initiatives spéciales

Le FCT fournira également de l'aide financière à des initiatives spéciales, notamment les productions de langue française en situation minoritaire, les longs métrages avec un créneau de diffusion à la télévision, les productions en langues autochtones, les projets de développement et l'aide au doublage et au sous-titrage dans l'autre langue officielle.

*Qui peut faire une demande?*

Sont admissibles toutes les sociétés de production indépendantes ou associées à un télédiffuseur, qui sont sous contrôle canadien. Le Fonds canadien de télévision appuie les productions en français, en anglais et en langues autochtones. Ces émissions peuvent prendre la forme de dramatiques, de documentaires, d'émissions pour les jeunes ou les enfants, d'émissions de variétés ou d'émissions sur les arts de la scène. Une production doit être diffusée aux heures de grande écoute, moins de deux ans après qu'elle est terminée.

*Date limite*

Veillez consulter les lignes directrices du Fonds canadien de télévision.

*Pour de plus amples renseignements*

**Téléfilm Canada**

Tél. : (514) 283-6363 (Montréal)  
(902) 426-8425 (Halifax)  
(416) 973-6436 (Toronto)  
(604) 666-1566 (Vancouver)

Sans frais : 1 877 975-0766

Site Web : [www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)

**Société du Fonds canadien de télévision**

Sans frais : 1 877 975-0766

Site Web : [www.fondscanadiendetele.ca](http://www.fondscanadiendetele.ca)

## **Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants**

### *Objectif*

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) fournit de l'aide financière à des producteurs indépendants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation multimédia en français et en anglais portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame, de dramatique ou d'animation. Ces productions ont pour but d'informer, d'éduquer ou d'instruire.

### *Qui peut faire une demande?*

Le producteur du projet, qui doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada. De plus, la société de production ou l'organisme de production à but non lucratif doit être de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

### *Date limite*

Le 16 mars 2006.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants**

Tél. : (613) 729-1900

Sans frais : 1 888 386-5555

Télec. : (613) 729-4610

Site Web : [www.cifvf.ca](http://www.cifvf.ca)

## **Fonds de la musique du Canada**

### *Objectif*

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) vise à renforcer l'industrie de l'enregistrement sonore canadien, « des créateurs à l'auditoire ». Le FMC a trois grands objectifs de politique publique :

1. Faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation.
2. Accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux.
3. Accroître les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens en vue d'apporter une contribution durable et importante à l'expression culturelle canadienne.

Le FMC comprend sept volets de financement complémentaires :

1. Volet aide aux créateurs, administré par la Fondation SOCAN.
2. Volet diversité de la musique canadienne, administré par le Conseil des Arts du Canada.
3. Volet nouvelles œuvres musicales, administré par FACTOR et Musicaction.
4. Volet des entrepreneurs de la musique, administré par le ministère du Patrimoine canadien.
5. Volet aide aux associations sectorielles, administré par le ministère du Patrimoine canadien.
6. Volet initiatives collectives, administré par FACTOR et Musicaction.
7. Volet souvenirs de musique canadienne, administré par le ministère du Patrimoine canadien en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada et le Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

Dans l'ensemble, les individus, les entreprises et les organismes canadiens de l'industrie de la musique. Les critères d'admissibilité varient selon le volet de financement.

### *Date limite*

Veillez communiquer avec l'organisme responsable du volet de financement pour connaître les dates limites.

*Pour de plus amples renseignements*

**Fondation SOCAN**

41, promenade Valleybrook  
Toronto (Ontario)  
M3B 2S6

Tél. : (416) 445-8700  
Sans frais : 1 800 557-6226  
Télééc. : (416) 442-3372  
Courriel : [macmillanr@socan.ca](mailto:macmillanr@socan.ca)  
Site Web : [www.fondationsocan.ca](http://www.fondationsocan.ca)

**FACTOR**

355, rue King Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5V 1J6

Tél. : (416) 351-1361  
Télééc. : (416) 351-7311  
Courriel : [factor@factor.ca](mailto:factor@factor.ca)  
Site Web : [www.factor.ca](http://www.factor.ca)

**Politique et programmes de  
l'enregistrement sonore**

**Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 11<sup>e</sup> étage, 25-11-P  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 686-1102  
Télééc. : (819) 934-2024  
Courriel : [vem-mec@pch.gc.ca](mailto:vem-mec@pch.gc.ca)  
Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/fmc-musique](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/fmc-musique)

**Conseil des Arts du Canada**

C.P. 1047  
350, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V8

Tél. : (613) 566-4414  
Sans frais : 1 800 263-5588  
Télééc. : (613) 566-4409  
Courriel : [gerri.trimble@conseildesarts.ca](mailto:gerri.trimble@conseildesarts.ca)  
Site Web : [www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

**Musicaction**

432, rue Sainte-Hélène  
Montréal (Québec)  
H2Y 2K7

Tél. : (514) 861-8444  
Sans frais : 1 800 861-5561  
Télééc. : (514) 861-4423  
Courriel : [info@musicaction.ca](mailto:info@musicaction.ca)  
Site Web : [www.musicaction.ca](http://www.musicaction.ca)

**Bibliothèque et Archives Canada**  
Collection d'enregistrements sonores  
et vidéo  
Division de la musique  
395, rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N4

Tél. : (613) 996-2300  
Télec. : (613) 952-2895  
Courriel : [mus@lac-bac.gc.ca](mailto:mus@lac-bac.gc.ca)  
Site Web : [www.lac-bac.gc.ca](http://www.lac-bac.gc.ca)

**Trust pour la préservation  
de l'audiovisuel du Canada**  
C.P. 4861, succursale E  
Ottawa (Ontario)  
K1S 5J1

Tél. : (613) 564-3232  
Télec. : (613) 947-2537  
Courriel : [info@avtrust.ca](mailto:info@avtrust.ca)  
Site Web : [www.trustav.ca](http://www.trustav.ca)



## **Fonds du Canada pour les magazines**

### *Objectif*

Les objectifs du Fonds du Canada pour les magazines (FCM) sont de favoriser la création de contenu rédactionnel canadien dans les magazines canadiens; d'améliorer la qualité et de favoriser la diversité des magazines canadiens; et de renforcer l'infrastructure de l'industrie canadienne des magazines.

Le FCM comprend quatre volets :

1. Le volet **Aide au contenu rédactionnel** (ACR); il s'agit d'une aide attribuée selon une formule établie.
2. Le volet **Aide aux magazines artistiques et littéraires** (AMAL); il s'agit d'une aide attribuée selon une formule établie.
3. Le volet **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines** (AEPMEM); il s'agit d'une aide attribuée en fonction de projets particuliers.
4. Le volet **Aide au développement de l'industrie** (ADI); il s'agit d'une aide attribuée en fonction de projets particuliers.

### *Qui peut faire une demande?*

Les éditeurs de magazines canadiens admissibles et les magazines canadiens admissibles dont le contenu rédactionnel canadien est d'au moins 80 p. 100 en moyenne peuvent présenter une demande aux volets **Aide au contenu rédactionnel**, **Aide aux magazines artistiques et littéraires** et **Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines**. Des critères d'admissibilité précis s'appliquent à chaque volet.

*Date limite*

**Aide au contenu rédactionnel :**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2006. Communiquer avec le FCM.

**Aide aux magazines artistiques et littéraires :**

Le 15 avril 2006.

**Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines :**

Le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

**Aide au développement de l'industrie :**

Le FCM doit recevoir les demandes dûment remplies au moins quatre mois avant le début du projet.

*Pour de plus amples renseignements*

**Fonds du Canada pour les magazines**

**Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 4<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Sans frais : 1 888 357-3116

Télec. : (819) 953-7782

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/cmfc](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/cmfc)

## **Présentation des arts Canada**

### *Objectif*

Présentation des arts Canada offre aux Canadiens et aux Canadiennes un accès direct à une diversité d'expériences artistiques de qualité grâce à une aide financière versée à des organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent.

### *Qui peut faire une demande?*

- Les organismes canadiens à but non lucratif constitués en société en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, ou en vertu de lois provinciales ou territoriales correspondantes, qui présentent, de façon professionnelle, des activités artistiques provenant de plus d'une province ou d'un territoire, ou qui renforcent des activités de réseautage de diffuseurs canadiens d'arts du spectacle.
- Sont également admissibles les institutions provinciales, territoriales ou municipales dont le mandat inclut la diffusion artistique.
- Les conseils de bandes et de tribus des Premières Nations et les organismes Inuits peuvent aussi faire une demande.

### *Pour de plus amples renseignements*

Veillez communiquer avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.

## **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition**

### *Objectif*

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) a pour objectif d'assurer le choix et l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada, tant au pays qu'à l'étranger. Le Programme vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre solide et viable, qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le PADIÉ comprend quatre volets :

1. Aide aux éditeurs.
2. Initiatives collectives.
3. Projet de la chaîne d'approvisionnement.
4. Aide à la commercialisation internationale.

### *Qui peut faire une demande?*

- Les maisons d'édition de livres appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui sont en affaires depuis au moins 36 mois.
- Les associations, agences, organismes et entreprises appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien, qui représentent un ou plusieurs secteurs de l'industrie du livre.

### *Dates limites*

<b>Aide aux éditeurs</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai.
Initiatives collectives	Au plus tard, trois mois avant le début du projet.
<b>Projet de la chaîne d'approvisionnement</b>	
Aide aux éditeurs de livres	Le 1 <sup>er</sup> mai.
Aide à la distribution, vente au détail et autres	Au plus tard, trois mois avant le début du projet.
<b>Aide à la commercialisation internationale</b>	Le 3 mars.

*Pour de plus amples renseignements*

**Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition  
Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 15-4-D  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-4944

Télec. : (819) 997-4169

Sans frais : 1 877 823-0702

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/padie](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/padie)

## **Programme d'aide aux publications**

### *Objectif*

Le Programme d'aide aux publications (PAP) travaille en collaboration avec la Société canadienne des postes pour compenser les tarifs postaux des magazines et des journaux non quotidiens à contenu canadien postés au Canada.

Les objectifs du PAP sont de s'assurer que :

- les Canadiens et les Canadiennes continuent d'avoir accès à des magazines et à des journaux non quotidiens canadiens à contenu canadien élevé;
- les Canadiens et les Canadiennes continuent d'avoir accès à des magazines et à des journaux non quotidiens canadiens représentant les diverses collectivités du Canada;
- les créateurs de contenu canadiens continuent d'avoir la possibilité de présenter leur travail dans des magazines et des journaux non quotidiens distribués aux lecteurs canadiens.

### *Qui peut faire une demande?*

Les publications canadiennes incluant les périodiques, les petits journaux hebdomadaires locaux ainsi que certains autres hebdomadaires qui respectent les critères d'admissibilité du Programme.

### *Date limite*

Avant de soumettre une demande, nous demandons aux éditeurs de communiquer avec un agent de programme au numéro sans frais indiqué ci-dessous ou de consulter le site Web du Programme.

### *Pour de plus amples renseignements*

## **Programme d'aide aux publications**

### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 4<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-4974

Sans frais : 1 800 641-9221

Télec. : (819) 997-4995

Courriel : [pap@pch.gc.ca](mailto:pap@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/pap](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pap)

## **Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens**

### *Objectif*

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens vise à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine. Il comporte quatre volets : Projets de stabilisation, Développement des compétences, Incitatifs aux fonds de dotation et Projets de réseautage.

Le volet **Projets de stabilisation** aide à établir, dans des régions géographiques précises, des projets de stabilisation constitués en organismes à but non lucratif, indépendants et administrés par un conseil d'administration représentatif. Les projets de stabilisation offrent leur savoir-faire technique aux organismes à vocation artistique et patrimoniale de leur région. Certains d'entre eux apportent également leur appui en vue de réduire les déficits ou de constituer des fonds de roulement.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes indépendants à but non lucratif qui ont comme mandat de livrer un projet de stabilisation.

Le volet **Développement des compétences** appuie les organismes à vocation artistique et patrimoniale qui n'ont pas accès aux projets de stabilisation afin de leur permettre de renforcer leurs structures administratives, organisationnelles et financières.

### *Qui peut faire une demande?*

1. Les organismes voués aux arts, professionnel et à but non lucratif.
2. Les organismes nationaux, professionnels, de services voués aux arts et à but non lucratif.
3. Les organismes du domaine du patrimoine, professionnels et à but non lucratif.
4. Les organismes nationaux ou provinciaux, professionnels, de services voués au patrimoine et à but non lucratif.

Le volet **Incitatifs aux fonds de dotation** vise à encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner aux organismes voués aux arts. Le gouvernement du Canada accordera un financement qui s'ajoutera aux dons recueillis par les organismes auprès des donateurs privés pour constituer des fonds de dotation.

### *Qui peut faire une demande?*

Un organisme professionnel à but non lucratif du secteur des arts et une fondation publique de bienfaisance qui y est rattachée.

Le volet **Projets de réseautage** appuie les initiatives de réseautage, de portée nationale, dont le but est d'appuyer le développement culturel local en améliorant et en renforçant la capacité des participants à favoriser des pratiques culturelles durables.

*Qui peut faire une demande?*

Les organismes à but non lucratif.

*Pour de plus amples renseignements*

**Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens**

**Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Courriel : [cahsp\\_pcapc@pch.gc.ca](mailto:cahsp_pcapc@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/index_f.cfm)

ou communiquez avec le bureau régional de Patrimoine canadien le plus près de chez vous.



## **Programme national de formation dans le secteur des arts**

### *Objectif*

Le Programme national de formation dans le secteur des arts vient en aide aux établissements canadiens indépendants, à but non lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. Les répercussions de ces établissements dans le domaine artistique sont d'envergure pancanadienne. Les réalisations de ces établissements permettent d'appuyer le développement culturel au Canada. Ce programme offre un soutien aux activités opérationnelles courantes du programme professionnel des établissements sur une base pluriannuelle ou annuelle.

### *Qui peut faire une demande?*

Les requérants doivent :

1. être constitués au Canada en société à but non lucratif;
2. démontrer que l'activité qui fait l'objet de la demande n'est pas subventionnée à titre de programme provincial d'éducation postsecondaire (pour les fins de ce programme, l'éducation postsecondaire fait référence à l'enseignement reçu après 12 années d'études primaires et secondaires) et qu'elle ne mène pas à l'octroi d'une attestation postsecondaire comme un certificat ou un diplôme dans la province où se situe l'organisme;
3. recevoir d'autres sources au moins 30 p. 100 du financement du programme de formation, par exemple, des frais de scolarité, des fonds d'autres ordres de gouvernement ou du financement privé;
4. être dirigés par des professionnels reconnus. Ces établissements peuvent offrir d'autres programmes. Toutefois, le financement offert dans le cadre du présent programme vise à appuyer la formation menant à une carrière artistique professionnelle;
5. être dotés d'une structure administrative pour appuyer la réalisation de leurs objectifs organisationnels;
6. avoir poursuivi des activités à temps plein visant la prestation d'un programme de formation professionnelle depuis au moins trois ans;
7. être accessibles à l'ensemble de la population canadienne dans le cadre d'un concours d'admission national dans les deux langues officielles.

Si votre organisme offre une formation en arts autochtones ou en pratiques artistiques fondées sur des traditions culturelles non européennes, veuillez communiquer avec la Direction générale de la politique des arts afin de déterminer si, et dans quelle mesure, il vous faut satisfaire aux deux dernières conditions d'admissibilité.

*Date limite*

Le 30 juin.

*Pour de plus amples renseignements*

**Direction générale de la politique des arts**

**Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 997-3777

Télec. : (819) 994-6249

Courriel : [pnfsa@pch.gc.ca](mailto:pnfsa@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index_f.cfm)

## **Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo**

### *Objectif*

Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo soutient le perfectionnement professionnel des nouveaux créateurs canadiens et stimule le renouvellement des compétences des créateurs chevronnés afin que le grand public puisse jouir du dynamisme et de la vitalité de l'industrie canadienne du film et de la vidéo dès maintenant et pour les années à venir. Le Programme contribue à la formation de pointe offerte aux Canadiens et Canadiennes de talent, quelles que soient leurs origines linguistiques et culturelles ou la région où ils sont établis.

### *Qui peut faire une demande?*

Des établissements à but non lucratif sous contrôle canadien œuvrant dans le secteur cinématographique et magnétoscopique.

### *Date limite*

Veillez communiquer avec Téléfilm Canada.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Téléfilm Canada**

##### **Siège social**

360, rue Saint-Jacques, bureau 700  
Montréal (Québec)  
H2Y 4A9

Tél. : (514) 283-6363  
Sans frais : 1 800 567-0890  
Télec. : (514) 283-8212  
Site Web : [www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)

##### **Vancouver**

609, rue Granville, bureau 410  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7Y 1G5

Tél. : (604) 666-1566  
Sans frais : 1 800 663-7771  
Télec. : (604) 666-7754

##### **Toronto**

474, rue Bathurst, bureau 100  
Toronto (Ontario)  
M5T 2S6

Tél. : (416) 973-6436  
Sans frais : 1 800 463-4607  
Télec. : (416) 973-8606

##### **Halifax**

1717, rue Barrington, bureau 300  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2A4

Tél. : (902) 426-8425  
Sans frais : 1 800 565-1773  
Télec. : (902) 426-4445

## **Routes commerciales**

### *Objectif*

Le programme Routes commerciales vise à aider les organismes sans but lucratif et les entreprises culturelles et artistiques à tirer le maximum des possibilités d'expansion internationale. Routes commerciales est le seul programme complet d'expansion commerciale qui soit conçu expressément pour le secteur des arts et de la culture. Il aide les entrepreneurs privés et les organismes sans but lucratif à rehausser leurs capacités d'exportation et de pénétration des marchés internationaux de façon stratégique. Il offre les services suivants : soutien pour la pénétration des marchés à partir de huit villes au Canada; aide pour accéder aux marchés par l'entremise de cinq missions canadiennes clés à l'étranger; recherche; et un programme de contributions.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes admissibles à ce programme de contribution sont les suivants :

- Les organismes (sociétés ou associations) culturels appartenant à des intérêts canadiens et dirigés par eux, à but lucratif ou sans but lucratif, dûment constitués selon les lois fédérales, provinciales ou territoriales.
- Les associations communautaires, municipales, provinciales et nationales.
- Les fournisseurs de services d'exportation, dont les associations industrielles, les entreprises, les établissements d'enseignement et les chambres de commerce.

### *Date limite*

À l'heure actuelle, il n'y a pas de date limite pour demander de l'aide financière dans le cadre de ce programme. Toutefois, le Ministère encourage les demandeurs à soumettre leurs propositions et à obtenir l'approbation bien avant le début de leur initiative.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction du développement du commerce et de l'investissement**

##### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 6<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

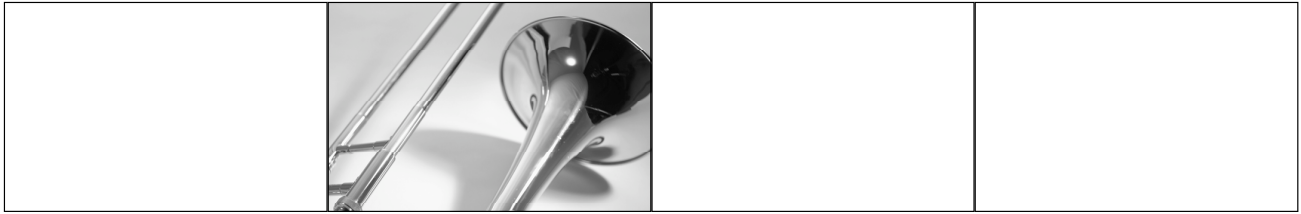
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 999 7233

Télec. : (819) 953 5367

Courriel : [traderoutescommerciales@pch.gc.ca](mailto:traderoutescommerciales@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/routes](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/routes)



## Jeunes

### I. Échanges Canada

Échanges Canada permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes de mieux comprendre leur pays, de créer des liens les uns avec les autres et de découvrir la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Échanges Canada permet également d'obtenir de l'information sur les possibilités d'échanges qui existent au Canada et à l'étranger.

Échanges Canada offre des échanges réciproques (Échanges Jeunesse Canada) et des forums (Forums Jeunesse Canada) aux jeunes Canadiens et Canadiennes entre 12 et 25 ans. Échanges Canada travaille en partenariat avec plusieurs organismes de prestation. Chaque organisme établit ses propres critères de sélection et sa propre date limite d'inscription. Vous trouverez ci-dessous une liste des initiatives offertes par ces organismes.

#### Échanges Jeunesse Canada

- Échanges Jeunesse Canada 4-H
- Échanges Jeunesse Canada SEVEC
- Échanges Jeunesse Canada YMCA
- Emplois d'été/Échanges étudiants
- Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada

#### Forums Jeunesse Canada

- Action Canada
- Colloque national des 4-H sur la citoyenneté
- Échange sur les études canadiennes
- Forum national d'étudiants sur le Commonwealth
- Forum pour jeunes Canadiens
- Les fêtes du patrimoine — La Fondation Historica du Canada
- Rencontres du Canada
- Séminaire national des débats d'étudiants

*Pour de plus amples renseignements*

**Échanges Canada**  
**Patrimoine canadien**  
12, rue York  
Ottawa (Ontario)  
K1N 5S6

Tél. : 1 800 O Canada (1 800 622 6232)  
Télééc. : 1 877 297-5014  
Courriel : [echanges@pch.gc.ca](mailto:echanges@pch.gc.ca)  
Site Web : [www.echanges.gc.ca](http://www.echanges.gc.ca)

**II. Jeunesse Canada au travail**

**III. Katimavik**

**IV. Programme des études canadiennes**

## **I. Échanges Canada**

### *Échanges Jeunesse Canada*

#### **Échanges Jeunesse Canada 4-H**

##### *Objectif*

Cette initiative permet à des groupes de jeunes de différentes régions du Canada d'effectuer des échanges pendant les mois de l'été. Les participants peuvent ainsi se rendre dans une autre partie du Canada et en découvrir la culture, la langue, la géographie et l'histoire.

##### *Qui peut faire une demande?*

Les membres des 4-H âgés de 12 à 17 ans (les non-membres seront aussi considérés).

##### *Date limite*

Le 10 janvier.

##### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Conseil des 4-H du Canada**

#### **Échanges Jeunesse Canada 4-H**

Ferme expérimentale centrale  
930, avenue Carling, édifice 26  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0C6

Tél. : (613) 234-4448, poste 24

Télééc. : (613) 234-1112

Courriel : [jwasher@4-h-canada.ca](mailto:jwasher@4-h-canada.ca)

Site Web : [www.4-h-canada.ca/francais](http://www.4-h-canada.ca/francais)

## **Échanges Jeunesse Canada SEVEC**

### *Objectif*

Ce programme vise à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes de toutes les provinces et de tous les territoires une occasion de participer à des échanges avec des jeunes d'autres régions du Canada. Les activités d'échanges peuvent être conçues autour d'intérêts communs tels que l'histoire, la géographie, les arts, les études environnementales ou l'apprentissage d'une langue seconde.

### *Qui peut faire une demande?*

Les professeurs et organisateurs de groupes de jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 12 à 17 ans.

### *Date limite*

Les demandes sont acceptées jusqu'à quatre mois avant la date de l'échange.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC)**

#### **Échanges Jeunesse Canada SEVEC**

57, promenade Auriga, bureau 201

Nepean (Ontario)

K2E 8B2

Tél. : (613) 727-3832

Sans frais : 1 800 38 SEVEC (1 800 387-3832)

Télec. : (613) 727-3831

Courriel : [info@sevec.ca](mailto:info@sevec.ca)

Site Web : [www.sevec.ca](http://www.sevec.ca)

## **Échanges Jeunesse Canada YMCA**

### *Objectif*

Les Échanges Jeunesse Canada YMCA favorisent la compréhension et l'appréciation de la diversité canadienne. La priorité sera donnée aux groupes comprenant des jeunes Autochtones, des jeunes ayant une déficience, des jeunes économiquement désavantagés ou des jeunes provenant de collectivités rurales.

### *Qui peut faire une demande?*

Les professeurs et organisateurs de groupes de jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 12 à 17 ans.

### *Date limite*

Les demandes sont acceptées jusqu'à cinq mois avant la date de l'échange.

### *Pour de plus amples renseignements*

**YMCA du Grand Toronto**  
**Échanges Jeunesse Canada YMCA**  
42, rue Charles Est  
Toronto (Ontario)  
M4Y 1T4

Sans frais : 1 877 639-9987

Télec. : (416) 413-1740

Site Web : [www.ymcatoronto.org](http://www.ymcatoronto.org)



## **Emplois d'été/Échanges étudiants**

### *Objectif*

Ce programme offre la possibilité aux participants de mieux connaître une autre culture, d'améliorer leur langue seconde par une immersion dans un milieu familial et de travail, ainsi que de vivre une expérience de vie et de formation exceptionnelle, tout en obtenant une expérience sur le marché du travail.

### *Qui peut présenter une demande?*

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 16 et 17 ans qui retournent aux études en septembre.

### *Date limite*

Les demandes sont acceptées en tout temps.

### *Pour de plus amples renseignements*

## **Emplois d'été/Échanges étudiants**

2000, avenue McGill College, bureau 252  
Montréal (Québec)  
H3A 3H3

Tél. : (514) 849-5449  
Sans frais : 1 877 843-6161  
Courriel : [info@1617.ca](mailto:info@1617.ca)  
Site Web : [www.emplois-ete.com](http://www.emplois-ete.com)

## **Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada**

### *Objectif*

Ces échanges favorisent le développement de liens d'amitié entre jeunes francophones et anglophones du Canada, issus de différentes communautés culturelles, par l'entremise d'échanges culturels et par la participation à des activités sportives et à d'autres activités de groupe.

### *Qui peut faire une demande?*

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 12 à 17 ans.

### *Date limite*

Les demandes sont acceptées en tout temps.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Programmes d'échange d'amitié du sport du Canada**

#### **Programme de groupe et de sports d'Échanges Jeunesse Canada**

5555, avenue Westminster, bureau 209

Montréal (Québec)

H4W 2J2

Tél. : (514) 482-7108

Sans frais : 1 866 732-7337

Télec. : (514) 482-1605

Courriel : [info@csfep.com](mailto:info@csfep.com)

Site Web : [www.csfep.com](http://www.csfep.com)

*Forums Jeunesse Canada*

**Action Canada**

*Objectif*

Action Canada a pour but d'identifier et de former les futurs dirigeants du Canada, tout en faisant la promotion de la participation active de jeunes leaders canadiens issus de diverses disciplines au renouvellement d'idées et à l'édification du pays. Cette initiative effectue des recherches novatrices et de haut niveau sur des enjeux d'intérêt public importants. Elle permet d'établir des réseaux de leadership représentant toute la diversité du pays et de susciter un nouvel esprit de collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les organismes bénévoles et non gouvernementaux.

*Qui peut présenter une demande?*

Les jeunes Canadiens et Canadiennes qui ont moins de 30 ans.

*Date limite*

Le 27 janvier.

*Pour de plus amples renseignements*

**Action Canada**

a/s Morris J. Wosk Centre for Dialogue  
Université Simon Fraser  
580, rue West Hastings  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 5K3

Tél. : (604) 268-7961

Télec. : (604) 268-7956

Courriel : [actioncanada@sfu.ca](mailto:actioncanada@sfu.ca)

Site Web : [www.actioncanada.ca](http://www.actioncanada.ca)

## **Colloque national des 4-H sur la citoyenneté**

### *Objectif*

Le colloque offre aux jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion de connaître davantage leur pays, ainsi que ses processus et systèmes politiques. Il permet aux jeunes de partager leurs opinions au sujet de questions d'importance nationale, de mettre en pratique leur leadership et de mieux saisir leurs rôles et responsabilités à titre de citoyens canadiens.

### *Qui peut faire une demande?*

Les membres des 4-H âgés de 16 à 20 ans.

### *Date limite*

Habituellement au début de janvier.

### *Pour de plus amples renseignements*

**Conseil des 4-H du Canada**  
**Colloque national des 4-H sur la citoyenneté**  
Ferme expérimentale centrale  
930, rue Carling, édifice 26  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0C6

Tél. : (613) 234-4448  
Télec. : (613) 234-1112  
Courriel : [cforrest@4-h-canada.ca](mailto:cforrest@4-h-canada.ca)  
Site Web : [www.4-h-canada.ca /francais](http://www.4-h-canada.ca/francais)

## **Échange sur les études canadiennes**

### *Objectif*

Cette initiative permet de promouvoir la compréhension, les connaissances ainsi qu'une meilleure appréciation du Canada. Il rassemble des étudiants et étudiantes de tous les coins du pays dans un forum sur les études canadiennes afin de discuter de questions importantes pour le Canada et sa population.

### *Qui peut faire une demande?*

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 16 à 19 ans.

### *Date limite*

Habituellement en janvier. Cependant, les dates exactes changent à chaque année selon l'emplacement et l'horaire des activités.

### *Pour de plus amples renseignements*

## **Échange sur les études canadiennes**

5410, chemin Rocky Point  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V9C 4G9

Tél. : (705) 494-9595  
Courriel : [chachkowski@hotmail.com](mailto:chachkowski@hotmail.com)  
Site Web : [www.ics.ca](http://www.ics.ca)

## **Forum national d'étudiants sur le Commonwealth**

### *Objectif*

Le Forum fournit aux jeunes des connaissances sur la structure du Commonwealth ainsi que sur le rôle du Canada et des Canadiens et Canadiennes au sein du Commonwealth.

Le Forum permet aussi de promouvoir la compréhension de questions d'intérêt mondial telles que le développement, les droits de la personne, l'environnement et la sensibilité culturelle au moyen de groupes de discussion, de séances d'information et de jeux de simulation.

### *Qui peut faire une demande?*

Les étudiants et étudiantes du secondaire âgés de 15 à 19 ans.

### *Date limite*

Habituellement en février. Cependant, les dates exactes changent à chaque année selon l'emplacement et l'horaire des activités.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Société royale du Commonwealth — Section Ottawa**

#### **Forum national d'étudiants sur le Commonwealth**

C.P. 8023, succursale T

Ottawa (Ontario)

K1G 3H6

Tél. : (613) 830-2698

Télec. : (613) 830-7124

Courriel : [cgunning@sympatico.ca](mailto:cgunning@sympatico.ca)

Site Web : [www.rcs.ca](http://www.rcs.ca)

## **Forum pour jeunes Canadiens**

### *Objectif*

Le Forum pour jeunes Canadiens offre à de jeunes Canadiens et Canadiennes la possibilité de s'initier aux rouages du gouvernement du Canada. L'initiative permet à des jeunes aux antécédents et aux points de vue différents de diverses régions du pays de mieux se connaître en échangeant des idées. Elle propose également une tribune pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions sur le Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

Les étudiants et étudiantes (école secondaire de deuxième cycle et cégep) âgés de 15 à 19 ans.

### *Date limite*

Le 15 novembre.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Forum pour jeunes Canadiens**

81, rue Metcalfe, bureau 800  
Ottawa (Ontario)  
K1P 6K7

Tél. : (613) 233-4086  
Télec. : (613) 233-2351  
Courriel : [forum@forum.ca](mailto:forum@forum.ca)  
Site Web : [www.forum.ca](http://www.forum.ca)

## **Les fêtes du patrimoine — La Fondation Historica du Canada**

### *Objectif*

Les fêtes nationales du patrimoine donnent l'occasion aux jeunes d'explorer un aspect du patrimoine canadien en élaborant un projet intéressant au contenu historique, qui sera présenté au public.

### *Qui peut faire une demande?*

Les étudiants et étudiantes âgés de 10 à 15 ans qui ont participé à une foire locale ou régionale au cours du mois de mai de la même année.

### *Date limite*

Les dates limites et l'admissibilité dépendent des qualifications aux foires locales ou régionales.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Fondation Historica**

60, avenue Spadina  
Toronto (Ontario)  
M5V 2H8

Tél. : (416) 506-1867  
Sans frais : 1 800 567-1867  
Télec. : (416) 506-0300  
Courriel : [info@histori.ca](mailto:info@histori.ca)  
Site Web : [www.histori.ca](http://www.histori.ca)



## **Rencontres du Canada**

### *Objectif*

Le programme vise à offrir à des jeunes de différents milieux et régions l'occasion de mieux se connaître, de découvrir leur pays et de se familiariser avec les principales institutions canadiennes.

### *Qui peut faire une demande?*

Les jeunes Canadiens et Canadiennes âgés de 14 à 17 ans.

### *Date limite*

Les programmes sont offerts de septembre à décembre et de janvier à mai.

### *Pour de plus amples renseignements*

## **Rencontres du Canada**

1805, avenue Gaspé  
Ottawa (Ontario)  
K1K 0A4

Tél. : (613) 744-1290

Sans frais : 1 800 361-0419

Télec. : (613) 744-6204

Courriel : [info@encounters-rencontres.ca](mailto:info@encounters-rencontres.ca)

Site Web : [www.encounters-rencontres.ca](http://www.encounters-rencontres.ca)

## **Séminaire national des débats d'étudiants**

### *Objectif*

Ce programme offre des occasions d'échanges culturels pour les étudiants canadiens en encourageant la coopération entre les écoles et les collectivités d'accueil et en célébrant le caractère bilingue et multiculturel du Canada. Par l'entremise de débats, d'échanges et de jeux de simulation, ce séminaire permet d'encourager des discussions sérieuses sur des questions d'intérêt national telles que le développement, l'environnement, l'immigration et la diversité culturelle. Les différentes activités visent à favoriser une meilleure compréhension du Canada, de sa population, de ses ressources, de son potentiel et de ses perspectives d'avenir.

### *Qui peut faire une demande?*

Les étudiants et étudiantes âgés de 14 à 19 ans.

### *Date limite*

Les jeunes sont sélectionnés lors de débats locaux, régionaux et provinciaux tenus en français, en anglais ou dans les deux langues, pour ensuite participer au séminaire national. Les dates limites varient selon la date des débats locaux, régionaux et provinciaux.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Fédération canadienne des débats d'étudiants**

200, chemin Lonsdale  
Toronto (Ontario)  
M4V 1W6

Tél. : (416) 488-1125, poste 8633  
Télec. : (416) 484-8611  
Courriel : [info@cddf-fcde.ca](mailto:info@cddf-fcde.ca)  
Site Web : [www.cddf-fcde.ca](http://www.cddf-fcde.ca)

## **II. Jeunesse Canada au travail**

### *Objectif*

En collaboration avec les secteurs privé et public et des organismes sans but lucratif du pays, Jeunesse Canada au travail offre des possibilités de travail d'été et de stages à des jeunes Canadiens et Canadiennes. Il s'agit d'un élément essentiel de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Le programme comprend les cinq volets suivants :

### *Emplois d'été pour étudiant(e)s*

- Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles — Met à profit les compétences en français et en anglais dans le milieu du travail.
- Jeunesse Canada au travail dans les établissements voués au patrimoine — Permet d'acquérir et de développer des compétences pouvant mener à des choix de carrière dans le domaine du patrimoine.
- Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain — Donne l'occasion de participer à la vie communautaire autochtone en milieu urbain et permet d'acquérir une expérience d'emploi axée sur la carrière, qui sera avantageuse pour la collectivité.

### *Stages pour diplômé(e)s*

- Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine — Ce programme est un excellent tremplin pour les diplômé(e)s intéressé(e)s à des projets qui soutiennent un organisme du patrimoine dans son mandat, au Canada ou à l'étranger.
- Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais — Les participant(e)s pourront acquérir une expérience à l'étranger, dans des projets liés au médias, aux communications, au commerce, et aux services et produits culturels.

*Qui peut faire une demande ?*

Pour poser votre candidature à tout programme de Jeunesse Canada au travail, vous devez être légalement autorisé(e) à travailler au Canada et avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de réfugié(e) au Canada. De plus, vous devez avoir entre 16 et 30 ans au début de votre emploi.

*Pour de plus amples renseignements*

Sans frais : 1 800 935-5555

Courriel : [coordonnateurjct@pch.gc.ca](mailto:coordonnateurjct@pch.gc.ca)

Site Web : [www.jeunessecanadaautravail.gc.ca](http://www.jeunessecanadaautravail.gc.ca)

### **III. Katimavik**

#### *Objectif*

Katimavik contribue de façon significative au perfectionnement personnel, social et professionnel de ses participants tout en faisant la promotion du service communautaire. Il offre une expérience diversifiée favorisant une meilleure compréhension de la réalité canadienne.

#### *Qui peut faire une demande?*

Les critères d'admissibilité sont les suivants:

1. avoir entre 17 et 21 ans au début de programme;
2. être citoyen canadien ou résident permanent;
3. n'avoir jamais participé au programme Katimavik.

#### *Date limite*

Veuillez consulter le site Web de Katimavik pour les dates d'échéance.

#### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Katimavik**

Édifice du Port de Montréal  
Aile 2, bureau 3010  
Cité du Havre  
Montréal (Québec)  
H3C 3R5

Sans frais : 1 888 525-1503  
Télec. : (514) 868-0901  
Courriel : [info@katimavik.org](mailto:info@katimavik.org)  
Site Web : [www.katimavik.org](http://www.katimavik.org)

#### **IV. Programme des études canadiennes**

##### *Objectif*

Le Programme des études canadiennes (PÉC) encourage les jeunes Canadiens et Canadiennes à mieux connaître leur pays, son histoire, ses récits, sa population et ses systèmes de gouvernement. Le PÉC appuie notamment la production de matériel didactique et d'activités d'apprentissage qui contribuent à enrichir les connaissances des jeunes sur leur pays. Afin d'atteindre cet objectif, le PÉC aide les éducateurs et les jeunes Canadiens et Canadiennes à accéder plus facilement au nouveau matériel didactique et aux nouvelles activités d'apprentissage de qualité; établit des partenariats dans le domaine du matériel didactique et des activités d'apprentissage sur le Canada en coordonnant les initiatives du gouvernement fédéral; et encourage le développement de connaissances sur les tendances actuelles et la politique publique en matière d'apprentissage sur le Canada.

Le PÉC appuie l'élaboration d'un éventail de documents didactiques et d'activités d'apprentissage par le biais d'un concours de financement. Les demandeurs dans le cadre du concours de financement peuvent solliciter jusqu'à 50 p. 100 des fonds requis pour les travaux de recherche et de développement associés à la production d'un outil d'apprentissage imprimé, audio, audiovisuel, néomédiatique ou multimédia. Les projets doivent répondre aux priorités du concours de financement ainsi qu'aux critères généraux d'admissibilité du Programme.

##### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes bénévoles, les organisations non gouvernementales, les entreprises ou les organismes du secteur privé (par ex. les sociétés productrices de films, les concepteurs de logiciels et les maisons d'édition canadiennes). Ces demandeurs doivent être constitués en vertu d'une loi canadienne. Les citoyens canadiens et les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement au Canada. Les écoles privées et publiques, les conseils scolaires et d'autres établissements d'enseignement tels que les collèges et les universités lorsque les lois applicables le permettent.

##### *Date limite*

Veillez consulter le site Web du Programme des études canadiennes pour d'autres renseignements.

**Nota :** Avant d'entreprendre le processus de demande, nous vous conseillons de lire le Guide du demandeur. Pour en obtenir un exemplaire, nous vous invitons à communiquer avec nous. Vous pouvez aussi télécharger le Guide à partir du site Web du Programme des études canadiennes. Nous vous encourageons également à discuter de votre projet avec un agent du Programme avant de présenter votre demande de financement.

*Pour de plus amples renseignements*

**Programme des études canadiennes**

**Patrimoine canadien**

12, rue York, 12-2-A

Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél. : (613) 998-9030

Sans frais : 1 877 392-4243

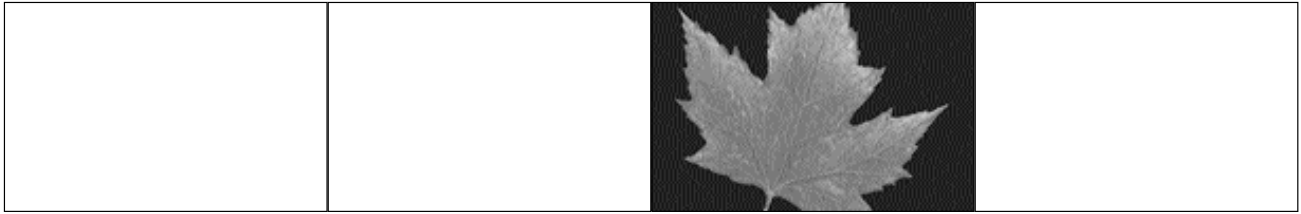
Télec. : (613) 998-9008

Courriel : [csp-pec@pch.gc.ca](mailto:csp-pec@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pec-csp](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pec-csp)







## **Langues officielles**

### **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Éducation dans la langue de la minorité*

#### **Collaboration avec le secteur non gouvernemental**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement en milieu minoritaire.

*Qui peut faire une demande?*

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696  
Télec. : (819) 953-6580  
Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Éducation dans la langue de la minorité*

### **Collaboration intergouvernementale**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle un enseignement dans leur langue.

*Qui peut faire une demande?*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-2222

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Éducation dans la langue de la minorité*

### **Destination Clic — Programme d'enrichissement du français**

#### *Objectif*

Ce programme de bourses offre à des jeunes francophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire, l'occasion de perfectionner leur langue maternelle dans le cadre d'un cours intensif de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

#### *Qui peut faire une demande?*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

#### *Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d'inscription au programme.

#### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : [www.destinationclic.ca](http://www.destinationclic.ca)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Éducation dans la langue de la minorité*

### **Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel**

#### *Objectif*

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français langue maternelle ou d'appuyer l'enseignement en milieu minoritaire.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

#### *Qui peut faire une demande?*

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

#### *Date limite*

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

#### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**

Sans frais : 1 877 866-4242

Sites Web : Odyssée : [www.monodyssee.ca](http://www.monodyssee.ca)

Accent : [www.monaccent.ca](http://www.monaccent.ca)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Vie communautaire*

### **Collaboration avec le secteur communautaire**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à appuyer l'engagement d'organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à renforcer leur capacité d'agir en vue de l'obtention de gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés. Il encourage aussi l'innovation et l'excellence.

*Qui peut faire une demande?*

Les organismes sans but lucratif, rassembleurs des intérêts des communautés minoritaires de langue officielle, dont la mission, le mandat ou la majorité des activités contribuent au développement et à l'épanouissement de ces communautés à l'échelle nationale, provinciale, régionale ou locale.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

Les organismes provinciaux et locaux peuvent communiquer avec le bureau de Patrimoine canadien le plus près. Les organismes nationaux peuvent communiquer avec l'administration centrale :

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Vie communautaire*

### **Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris les infrastructures nécessaires pour le faire, dans la langue de la communauté minoritaire de langue officielle.

*Qui peut faire une demande?*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

Veillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

#### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-2222

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Vie communautaire*

### **Fonds stratégique**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à aider les communautés minoritaires de langue officielle à favoriser la participation de leurs citoyens à la vie communautaire de leur milieu dans leur langue, à développer une vitalité culturelle et à s'implanter dans la vie de leur localité au moyen de projets d'envergure.

*Qui peut faire une demande?*

Les organismes sans but lucratif, les associations, les institutions et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

Veillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Vie communautaire*

### **Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais**

*Objectif*

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les habiletés des jeunes participants tout en favorisant leur appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

*Qui peut faire une demande?*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

*Date limite*

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web indiqué ci-dessous.

*Pour de plus amples renseignements*

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome\\_f.htm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm)



## **Programme Développement des communautés de langue officielle**

*Volet Vie communautaire*

### **Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à encourager des partenariats durables entre les ministères et organismes fédéraux, et les associations ou organismes des communautés minoritaires de langue officielle.

*Qui peut faire une demande?*

Les ministères et organismes fédéraux dont les programmes et services peuvent contribuer au développement des communautés minoritaires de langue officielle et qui souhaitent entreprendre de nouvelles activités à l'appui de ce développement.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

Veillez communiquer avec le bureau du ministère du Patrimoine canadien le plus près ou avec la :

#### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3577

Télec. : (819) 953-3942

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Apprentissage de la langue seconde*

### **Collaboration avec le secteur non gouvernemental**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils afin de soutenir l'enseignement de la langue seconde.

*Qui peut faire une demande?*

Les organismes sans but lucratif, les associations professionnelles et les institutions postsecondaires du Canada.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Apprentissage de la langue seconde*

### **Collaboration intergouvernementale**

*Objectif*

Ce sous-volet vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), à offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes des activités d'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde.

*Qui peut faire une demande?*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le CMEC.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce sous-volet.

*Pour de plus amples renseignements*

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-2222

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Apprentissage de la langue seconde*

### **Explore — Programme d'été de langue seconde**

*Objectif*

Ce programme de bourses offre à des jeunes Canadiens et Canadiennes l'occasion de perfectionner leur seconde langue officielle dans le cadre d'un cours d'immersion de cinq semaines pendant l'été dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Le programme est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

*Qui peut faire une demande?*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux bourses.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la date limite d'inscription au programme.

*Pour de plus amples renseignements*

**Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : [www.jexplore.ca](http://www.jexplore.ca)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Apprentissage de la langue seconde*

### **Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles Jeunesse Canada au travail pour une carrière en français et en anglais**

*Objectif*

Ces deux volets de la Stratégie emploi jeunesse visent à accroître les compétences et les habiletés des jeunes participants tout en leur permettant d'apprendre et de perfectionner le français ou l'anglais comme langue seconde.

*Qui peut faire une demande?*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du gouvernement du Canada pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre volet.

*Date limite*

Les dates limites pour les demandes des employeurs sont précisées dans le site Web indiqué ci-dessous.

*Pour de plus amples renseignements*

Sans frais : 1 800 935-5555

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome\\_f.htm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct/html/welcome_f.htm)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Apprentissage de la langue seconde*

**Odyssée — Programme des moniteurs de langues à temps plein**  
**Accent — Programme des moniteurs de langues à temps partiel**

*Objectif*

Ces programmes offrent aux jeunes ayant fait des études de niveau postsecondaire l'occasion de travailler avec des enseignants dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires afin d'enrichir les cours de français ou d'anglais langue seconde ou d'appuyer l'enseignement de la langue seconde.

Les programmes sont administrés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), en collaboration avec le ministère de l'Éducation ou le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire des provinces et territoires.

*Qui peut faire une demande?*

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître la façon d'avoir accès aux postes de moniteurs.

*Date limite*

Veillez consulter les sites Web indiqués ci-dessous ou composer le numéro de téléphone sans frais du CMEC pour connaître les dates limites d'inscription aux programmes.

*Pour de plus amples renseignements*

**Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**

Sans frais : 1 877 866-4242

Site Web : Odyssée : [www.monodyssee.ca](http://www.monodyssee.ca)

Accent : [www.monaccent.ca](http://www.monaccent.ca)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Promotion de la dualité linguistique*

### **Appui à l'innovation**

*Objectif*

Ce mécanisme de financement vise à favoriser l'élaboration de projets novateurs qui font la promotion de la dualité linguistique, ainsi que l'offre de services dans les deux langues officielles.

*Qui peut faire une demande?*

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif constitués en société.

Les particuliers et les organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

*Pour de plus amples renseignements*

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)

## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Promotion de la dualité linguistique*

### **Appui à l'interprétation et à la traduction**

*Objectif*

Ce mécanisme de financement vise à appuyer des organisations souhaitant favoriser une participation dans les deux langues officielles lors d'événements publics et accroître le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles.

*Qui peut faire une demande?*

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués en vertu de lois provinciales, territoriales ou fédérales.

Les particuliers, les organismes gouvernementaux, les universités, les écoles, les conseils scolaires, les hôpitaux, ainsi que les institutions et organismes étrangers ne sont pas admissibles.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

*Pour de plus amples renseignements*

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)



## **Programme Mise en valeur des langues officielles**

*Volet Promotion de la dualité linguistique*

### **Collaboration en matière de promotion**

*Objectif*

Ce mécanisme de financement vise à appuyer l'engagement et l'action soutenus d'organisations œuvrant principalement dans le domaine de la promotion de la dualité linguistique et de l'offre de services dans les deux langues officielles en vue d'obtenir des résultats à long terme.

*Qui peut faire une demande?*

Le financement s'adresse principalement aux organismes canadiens sans but lucratif dûment constitués dont les activités principales contribuent à promouvoir la dualité linguistique au Canada.

*Date limite*

Veillez consulter le site Web indiqué ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le calendrier de ce mécanisme de financement.

*Pour de plus amples renseignements*

### **Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles Patrimoine canadien**

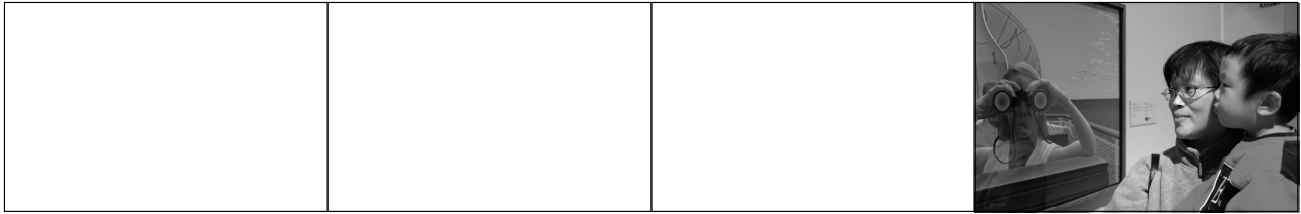
15, rue Eddy  
15-7-J  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-5696

Télec. : (819) 953-6580

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/progs/index_f.cfm)





## **Multiculturalisme et droits de la personne**

### **Programme des droits de la personne**

#### *Objectif*

Ce programme vise à accroître la sensibilisation, les connaissances et la jouissance en matière de droits de la personne au Canada en accordant un nombre limité de subventions et de contributions.

Les propositions de projet doivent établir clairement les liens entre le financement demandé et les activités éducatives portant sur les droits de la personne, ainsi que les résultats escomptés relativement à l'accroissement de la sensibilisation, des connaissances et de la jouissance pratique en matière de droits de la personne au Canada. Les normes liées aux droits de la personne telles qu'elles sont énoncées dans *la Charte canadienne des droits et libertés*, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les ententes internationales signées par le Canada doivent figurer de façon explicite et prédominante dans les activités du projet. Ce programme porte sur des projets qui s'adressent à un public canadien.

#### *Qui peut faire un demande?*

Les organismes sans but lucratif, les organisations professionnelles, les universités et les autres établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

#### *Date limite*

Une sélection initiale des projets admissibles au financement est effectuée annuellement en mai. Les autres demandes reçues sont étudiées tout au long de l'année, dans la mesure où des fonds sont disponibles.

*Pour de plus amples renseignements*

**Programme des droits de la personne  
Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne  
Patrimoine canadien**

25, rue Eddy,  
11<sup>e</sup> étage, 15-11-B  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3458

Télec. : (819) 994-5252

Courriel : [rights-droits@pch.gc.ca](mailto:rights-droits@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/grant\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/grant_f.cfm)

## **Programme du multiculturalisme**

### *Objectif*

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien constitue un important moyen par lequel le gouvernement du Canada poursuit les trois objectifs de la politique du multiculturalisme et de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* : identité, justice sociale et participation civique. Le financement fourni en vertu des modalités du Programme soutient ces objectifs et met l'accent sur les initiatives qui permettront d'atteindre les buts suivants du Programme.

i) Participation des minorités ethnoculturelles et ethnoraciales au processus décisionnel public (participation civique) :

Appuyer l'élaboration de stratégies qui facilitent une participation pleine et active des collectivités ethniques, raciales, religieuses et culturelles à la société canadienne.

ii) Participation des collectivités et du grand public à un dialogue éclairé et adoption de mesures soutenues pour lutter contre le racisme (anti-racisme, anti-haine et compréhension interculturelle) :

Accroître la sensibilisation du public, la compréhension et un dialogue public éclairé au sujet du multiculturalisme, du racisme et de la diversité culturelle du Canada.

Faciliter les initiatives communautaires collectives et les réponses aux conflits à caractère ethnique, racial, culturel et religieux et aux activités motivées par la haine.

iii) Les institutions publiques éliminent les obstacles systémiques (changement institutionnel) :

Améliorer la capacité des institutions publiques de s'adapter à la diversité ethnique, raciale, culturelle et religieuse en contribuant à définir et à éliminer les obstacles à un accès équitable ainsi qu'en appuyant la participation de ces collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles au processus décisionnel public.

### *Qui peut faire une demande?*

Une aide financière sera fournie pour la réalisation de projets à but non lucratif par :

- des organisations ou associations canadiennes sans but lucratif;
- des institutions canadiennes publiques ou d'intérêt public, qui ne sont pas de compétence fédérale, comme les médias, les conseils scolaires, les écoles, les collèges et universités, les chambres de commerce, les organismes d'exécution de la loi et les corps policiers, les hôpitaux et les autres établissements de soins de santé;
- des administrations régionales et municipales et leurs organismes;
- des gouvernements Inuits et des Premières nations, des conseils de bande et leurs organisations;
- des citoyens canadiens et des résidents permanents.

### *Date limite*

Vous pouvez présenter une demande en tout temps. Veuillez prévoir un délai de huit semaines pour l'évaluation de votre proposition après réception de la demande dûment remplie. Les propositions de projets de recherche sont sollicitées au moyen d'appels publics qui comportent des échéances précises.

### *Pour de plus amples renseignements*

Sans frais : 1 888 77 Multi (1 888 776-8584)

Courriel : [multi\\_canada@pch.gc.ca](mailto:multi_canada@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi)



## Notre mémoire numérique

### Fonds de la passerelle

#### *Objectif*

Les buts principaux du Fonds de la passerelle sont les suivants :

- augmenter le contenu culturel canadien de qualité pour Internet;
- constituer un auditoire pour ce contenu en veillant à ce qu'il soit plus facile à trouver dans Internet;
- encourager les Canadiens et les Canadiennes à utiliser le contenu et à partager leurs points de vue sur les événements, les gens et les valeurs de leur pays.

#### *Qui peut faire une demande?*

Ce fonds vise à financer des projets présentés par des Autochtones et des communautés ethnoculturelles du Canada et dont le contenu porte sur ces mêmes groupes.

#### *Date limite*

La date limite pour une demande de fonds en 2006-2007 est déjà passée. La date limite pour 2007-2008 est à déterminer.

#### *Pour de plus amples renseignements*

### **Culture canadienne en ligne**

#### **Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage, 25-3-V

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : (819) 994-8360

Courriel : [ccop-pcce@pch.gc.ca](mailto:ccop-pcce@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce)

## **Fonds des nouveaux médias du Canada**

### *Objectif*

Ce fonds offre un soutien pour les études de marché, la création de prototypes, le développement de produits, la mise en marché, et la distribution en ligne de produits nouveaux médias canadiens s'adressant au grand public et étant concurrentiels sur les marchés internationaux. Ces produits doivent être interactifs, originaux, de grande qualité et offerts dans les deux langues officielles.

### *Qui peut présenter une demande?*

Les entreprises canadiennes et les associations professionnelles (organisations représentant l'industrie canadienne des nouveaux médias) qui s'occupent de la production et de la distribution en ligne du contenu des nouveaux médias, ainsi que les entreprises qui possèdent l'expertise nécessaire pour accroître la sensibilisation aux nouveaux médias culturels canadiens.

### *Date limite*

Veillez communiquer avec Téléfilm Canada pour connaître les dates limites.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Téléfilm Canada**

##### **Siège social**

360, rue Saint-Jacques, bureau 700  
Montréal (Québec)  
H2Y 4A9

Tél. : (514) 283-6363  
Sans frais : 1 800 567-0890  
Télec. : (514) 283-8212  
Site Web : [www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)

##### **Toronto**

474, rue Bathurst, bureau 100  
Toronto (Ontario)  
M5T 2S6

Tél. : (416) 973-6436  
Sans frais : 1 800 463-4607  
Télec. : (416) 973-8606

##### **Vancouver**

609, rue Granville, bureau 410  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7Y 1G5

Tél. : (604) 666-1566  
Sans frais : 1 800 663-7771  
Télec. : (604) 666-7754

##### **Halifax**

1717, rue Barrington, bureau 300  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2A4

Tél. : (902) 426-8425  
Sans frais : 1 800 565-1773  
Télec. : (902) 426-4445



## **Fonds des partenariats**

### *Objectif*

L'objectif principal du Fonds des partenariats est de favoriser les initiatives de partenariat entre des organismes sans but lucratif, publics et privés, visant à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux.

### *Qui peut faire une demande?*

Le Fonds des partenariats vise les organismes canadiens, enregistrés ou constitués en société, sans but lucratif qui œuvrent dans le secteur du patrimoine culturel; les établissements d'enseignement publics; les administrations autochtones, municipales et régionales; et les organismes relevant d'une administration provinciale ou territoriale.

### *Date limite*

L'automne 2006.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Culture canadienne en ligne**

##### **Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage, 25-3-V

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télééc. : (819) 994-8360

Courriel : [ccop-pcce@pch.gc.ca](mailto:ccop-pcce@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce)

## **Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias**

### *Objectif*

Ce fonds appuie les recherches novatrices au carrefour de la technologie et de la culture par l'entremise de réseaux regroupant des chercheurs des secteurs public et privé partageant connaissances, ressources et installations. Les réseaux élaborent un programme thématique de recherche d'intérêt pour le secteur culturel, qui encourage l'innovation technologique dans le domaine des nouveaux médias et du contenu numérique interactif.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes canadiens, dont les petites et moyennes entreprises du secteur privé, œuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les instituts de recherche non gouvernementaux; les établissements d'enseignement publics ayant un mandat de recherche; et les organismes artistiques et culturels à but non lucratif.

### *Date limite*

La date limite pour 2007-2008 est à déterminer.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Culture canadienne en ligne**

##### **Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage, 25-3-V

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télec. : (819) 994-8360

Courriel : [ccop-pcce@pch.gc.ca](mailto:ccop-pcce@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce)

## **Fonds Mémoire canadienne**

### *Objectif*

L'objectif premier du Fonds Mémoire canadienne est de mettre à la portée de tous les Canadiens et Canadiennes la richesse du patrimoine du Canada en leur permettant d'accéder gratuitement, au moyen d'Internet, aux grandes collections du patrimoine culturel canadien détenues par des institutions fédérales, et ce, dans les deux langues officielles. Le Fonds vise à fournir un accès concret et uniforme au contenu, favorisant une meilleure compréhension du Canada et de sa riche diversité, surtout au profit des jeunes et des étudiants canadiens.

### *Qui peut faire une demande?*

Les institutions fédérales, dont tous les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État, qui possèdent de grandes collections dignes d'intérêt sur le plan de la culture et du patrimoine canadiens.

### *Date limite*

Un appel de proposition est lancé une fois par année.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Culture canadienne en ligne**

##### **Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage, 25-3-V  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 953-4817

Sans frais : 1 866 900-0001

Télééc. : (819) 994-8360

Courriel : [ccop-pcpe@pch.gc.ca](mailto:ccop-pcpe@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcpe](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcpe)

## **Initiative de recherche et développement en nouveaux médias**

### *Objectif*

L'initiative a trois buts : 1) aider à développer la capacité de recherche et développement (R-D) au Canada, et favoriser l'innovation, tout particulièrement dans le domaine du contenu culturel numérique; 2) renforcer la capacité de R-D des petites et moyennes entreprises (PME) qui œuvrent dans l'industrie des nouveaux médias culturels; et 3) encourager les partenariats entre les organismes novateurs pour leur donner l'occasion de mettre en commun leur expertise et de miser sur les forces de chacun.

Les projets doivent inclure de la recherche appliquée portant sur le secteur culturel canadien et le contenu culturel numérique interactif; sur la mise au point d'innovations technologiques (p. ex. des outils, des applications logicielles et des processus); et sur l'intégration des utilisateurs potentiels de ces innovations dans les activités de recherche.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes canadiens, dont les PME du secteur privé, œuvrant dans le secteur culturel des nouveaux médias; les organismes artistiques et culturels à but non lucratif; les instituts de recherche non gouvernementaux œuvrant dans les secteurs culturels ou dans d'autres secteurs pertinents; et les établissements d'enseignement postsecondaire ayant un mandat de recherche.

### *Date limite*

La date limite pour les années financières 2006-2008 est le 1<sup>er</sup> mai 2006.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Culture canadienne en ligne**

##### **Patrimoine canadien**

25, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Sans frais : 1 866 900-0001

Télé. : (819) 994-8360

Courriel : [ccop-pcce@pch.gc.ca](mailto:ccop-pcce@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce)

## **Programme d'investissement du Musée virtuel du Canada**

### *Objectif*

Ce programme vise à présenter aux Canadiens et aux Canadiennes de tous âges un contenu distinctif et de grande qualité, au moyen d'un service Internet dynamique offert gratuitement en français et en anglais, soit le portail du Musée virtuel du Canada; à créer un contenu numérique stimulant grâce aux investissements du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), qui permet aux utilisateurs d'Internet de vivre des expériences uniques; et à encourager la collaboration entre les musées canadiens et le RCIP afin d'enrichir le Musée virtuel du Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

- Les musées publics, à but non lucratif, ayant démontré qu'ils sont disposés à collaborer avec des collègues de partout au pays en devenant membres du RCIP.
- Les organismes qui jouent un rôle continu dans la représentation de musées ou la gestion de plusieurs établissements (p. ex. les associations provinciales de musées et les directions du patrimoine de certaines provinces) et qui présentent des propositions pour le compte de plusieurs musées.

### *Date limite*

Des appels de propositions sont lancés en été et en hiver.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Réseau canadien d'information sur le patrimoine**

##### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 15-4-A

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-1200

Sans frais : 1 800 520-2446

Télec. : (819) 994-9555

Courriel : [service@rcip.gc.ca](mailto:service@rcip.gc.ca)

## **Programme Histoires de chez nous**

### *Objectif*

Ce programme vise à brosser un tableau national en ligne de l'histoire du Canada en reliant des sujets d'histoires locales; à stimuler les partenariats entre les musées et les collectivités dans le but de réaliser des expositions en ligne sur l'histoire locale; et à renforcer la capacité des plus petits musées à créer du contenu numérique tant pour le Web que pour la programmation locale.

### *Qui peut faire une demande?*

- Les musées publics, sans but lucratif, qui ont fait la preuve de leur engagement à travailler en collaboration avec des collègues de l'ensemble du pays en devenant membres ordinaires ou membres contributeurs du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Musée virtuel du Canada.
- Les établissements ayant à leur emploi au plus cinq employés rémunérés à temps plein. Les établissements exploités uniquement par des bénévoles ou dont les collectivités n'ont pas de définition géographique satisfont également à ce critère.

### *Date limite*

Un appel de propositions est lancé une fois par année.

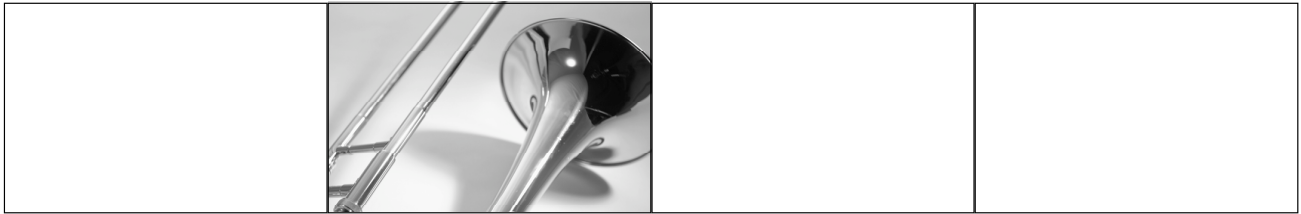
### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Réseau canadien d'information sur le patrimoine**

##### **Patrimoine canadien**

Programme Histoires de chez nous  
15, rue Eddy, 4<sup>e</sup> étage, 15-4-A  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-1200  
Sans frais : 1 800 520-2446  
Courriel : [service@rcip.gc.ca](mailto:service@rcip.gc.ca)



## **Patrimoine du Canada**

### **Accord Canada-France pour la coopération et les échanges dans le domaine des musées**

#### *Objectif*

L'Accord appuie les échanges entre les institutions muséales du Canada et de la France et encourage les professionnels du milieu des deux pays à nouer des liens.

#### *Qui peut faire une demande?*

- Les musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif, qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient au moins l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein, et qui sont dotés de politiques pour les fonctions muséales clés ainsi que d'un plan stratégique ou d'activités de trois à cinq ans.
- Les organismes de services voués aux musées et au patrimoine et constitués en sociétés sans but lucratif.

#### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Accord Canada-France**

#### **Patrimoine canadien**

Complexe Guy-Favreau

200, boulevard René-Lévesque Ouest

Tour Ouest, 6<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec)

H2Z 1X4

Tél. : (514) 283-7041

Télec. : (514) 283-3036

Courriel : [ghislaine\\_alexandre@pch.gc.ca](mailto:ghislaine_alexandre@pch.gc.ca)

## **Programme d'aide aux musées**

### *Objectif*

Le Programme d'aide aux musées offre aux musées et aux établissements apparentés canadiens une aide financière pour des activités visant à favoriser l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leur patrimoine; favoriser le professionnalisme dans le fonctionnement courant et les activités des musées; et favoriser la préservation, la protection et la gestion de collections représentatives des cultures autochtones.

### *Qui peut faire une demande?*

#### Pour tous les volets :

- Les musées canadiens constitués en sociétés sans but lucratif, qui fournissent des services au public toute l'année, qui emploient au moins l'équivalent d'un employé professionnel à temps plein, et qui sont dotés de politiques pour les fonctions muséales clés ainsi que d'un plan stratégique ou d'activités de trois à cinq ans.
- Les organismes de services voués aux musées et au patrimoine et constitués en sociétés sans but lucratif.

#### Pour le volet Patrimoine autochtone :

- Dans le cadre de ce volet, les organismes dirigeants autochtones sont aussi admissibles.

### *Date limite*

Le 1<sup>er</sup> novembre.

### *Pour de plus amples renseignements*

Tél. : (819) 997-7982

Télec. : (819) 934-3201

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/pam-map](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pam-map)



## **Programme des biens culturels mobiliers**

### *Objectifs*

Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour les biens culturels mobiliers, cette initiative aide les établissements patrimoniaux désignés du Canada à acquérir des biens culturels d'importance nationale menacés d'exportation ou encore situés hors du pays.

Aux termes de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ce programme prévoit aussi des avantages fiscaux pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à donner ou à vendre des objets importants aux établissements patrimoniaux désignés du Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

Les musées, galeries, bibliothèques, services d'archives et administrations publiques désignés par la ministre du Patrimoine canadien, conformément à la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

### *Date limite*

Les demandes de subvention sont acceptées en tout temps et sont examinées lors de leur réception.

Les demandes d'attestation sont acceptées quatre ou cinq fois par année. Veuillez consulter le site Web pour les dates précises.

### *Pour obtenir de plus amples renseignements*

## **Programme des biens culturels mobiliers**

### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 997-7761

Sans frais : 1 866 999-2494

Télec. : (819) 997-7757

Courriel : [revboard\\_sec@pch.gc.ca](mailto:revboard_sec@pch.gc.ca)

Sites Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/mcp-bcm/mcp\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/mcp-bcm/mcp_f.cfm)

[www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cebc-cperb/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/cebc-cperb/index_f.cfm)

## **Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada**

### *Objectif*

Par l'entremise de ce programme, le gouvernement du Canada prend à sa charge les frais qu'entraîne la perte ou l'endommagement d'objets et d'accessoires à l'occasion d'une exposition itinérante admissible. Le Programme vise à augmenter pour les Canadiens et les Canadiennes les possibilités d'accès au patrimoine canadien et au patrimoine mondial grâce à l'échange d'objets et d'expositions au Canada.

### *Qui peut faire une demande?*

Les musées, les galeries d'art, les bibliothèques et les services d'archives canadiens.

### *Date limite*

Le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et le 1<sup>er</sup> avril 2007.

### *Pour de plus amples renseignements*

## **Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada Direction générale du patrimoine**

### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 3<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 953-1200

Télec. : (819) 953-1621

Courriel : [indemcanada@pch.gc.ca](mailto:indemcanada@pch.gc.ca)

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pei-trx/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pei-trx/index_f.cfm)

## **Programme « Le Canada en fête! »**

### *Objectif*

Ce programme vise à promouvoir la fierté canadienne en encourageant la population à participer aux activités du programme « Le Canada en fête! » du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet (ce qui comprend la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin; la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin; la Journée canadienne du multiculturalisme, le 27 juin; et la fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet).

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes non gouvernementaux, les comités spéciaux, les associations communautaires et organismes caritatifs, les sociétés publiques et privées (à l'exception des sociétés d'État), les administrations municipales, les conseils scolaires, les écoles privées et publiques et les autres établissements d'enseignement comme les collèges et les universités.

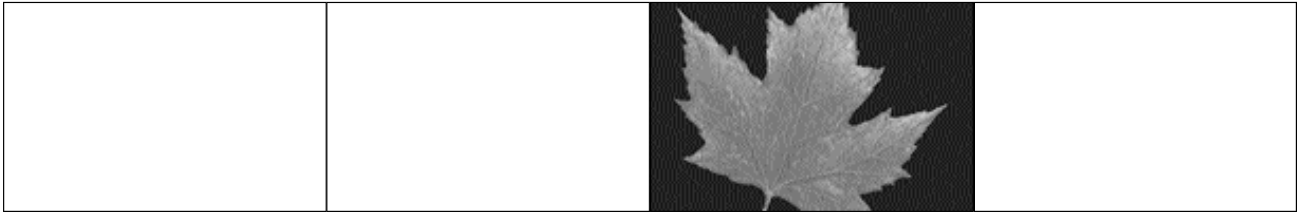
### *Date limite*

Le 31 janvier.

### *Pour de plus amples renseignements*

Veillez communiquer avec le Comité des célébrations du Canada de votre province ou territoire, ou visitez le site Web « Le Canada en fête! » à : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/canada](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/canada).





## **Programme des Autochtones**

### **Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones**

#### *Objectif*

Assurer la conservation, la promotion et la revitalisation des langues autochtones des trois territoires (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest) en encourageant et en facilitant leur usage au foyer, à l'école et au sein des collectivités.

#### *Qui peut faire une demande?*

Les gouvernements du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

#### *Date limite*

Sans objet.

#### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction des langues autochtones**

#### **Patrimoine canadien**

12, rue York  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M5

Tél. : (613) 998-9212

Télec. : (613) 998-9142

Courriel : [autochtone\\_aboriginal@pch.gc.ca](mailto:autochtone_aboriginal@pch.gc.ca)

## **Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones**

### *Objectif*

Soutenir les initiatives culturelles communautaires visant à améliorer les habiletés, les connaissances et le leadership des jeunes Autochtones en milieu urbain.

### *Qui peut faire une demande?*

- L'Association nationale des centres d'amitié, le Ralliement national des Métis et ses associations provinciales, ainsi que l'Inuit Tapiriit Kanatami et ses associations régionales sont responsables de la mise en œuvre des Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones (CUPJA). Ces organismes peuvent demander du financement directement au ministère du Patrimoine canadien.
- Au nombre des bénéficiaires admissibles, signalons les centres d'amitié locaux, les organisations autochtones représentatives, les organismes bénévoles et de prestation de services, les établissements d'enseignement autochtones, les centres ou organismes autochtones voués à la culture, à l'enseignement ou aux loisirs, les organismes de femmes ou de jeunes autochtones, ou les regroupements de ces organismes autochtones.
- Le financement de CUPJA est administré par les bureaux régionaux de Patrimoine canadien à Winnipeg, Saskatoon, Regina, Prince Albert, Edmonton et Calgary.
- Les bénéficiaires admissibles devraient communiquer avec l'un des organismes ci-dessous afin de savoir où acheminer leur demande.

### *Date limite*

Les bénéficiaires admissibles doivent communiquer avec l'un des organismes suivants afin de connaître la date limite de réception des propositions.

*Pour de plus amples renseignements*

**Association nationale des  
centres d'amitié**  
275, rue MacLaren  
Ottawa (Ontario)  
K2P 0L9

Tél. : (613) 563-4844  
Télééc. : (613) 594-3428

**Inuit Tapiriit Kanatami**  
170, avenue Laurier Ouest, bureau 510  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5V5

Tél. : (613) 238-8181  
Télééc. : (613) 238-1991

**Ralliement national des Métis**  
350, rue Sparks, bureau 201  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7S8

Tél. : (613) 232-3216  
Télééc. : (613) 232-4262

**Direction des programmes  
autochtones**  
**Patrimoine canadien**  
15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835  
Télééc. : (819) 953-2673  
Courriel :  
autochtone\_aboriginal@pch.gc.ca

## **Initiatives communautaires pour les femmes**

### *Objectif*

Soutenir des initiatives portant sur les enjeux touchant les femmes autochtones et leur famille afin de consolider leur identité culturelle et de faciliter leur participation à la société canadienne.

Les Initiatives communautaires pour les femmes comportent deux nouveaux volets :

1. L'Initiative de lutte contre la violence familiale permet aux femmes autochtones d'aborder des questions liées à la violence au sein de la famille nucléaire et de la famille élargie dans les collectivités autochtones.
2. L'Initiative de participation à l'autonomie gouvernementale permet aux femmes autochtones de participer pleinement et équitablement aux consultations et au processus décisionnel sur les questions liées à l'autonomie gouvernementale des Autochtones.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organisations nationales, régionales et communautaires qui représentent les intérêts des femmes autochtones.

### *Date limite*

La date limite varie selon les régions. Les demandeurs admissibles doivent s'adresser à leur bureau régional du Ministère.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction des programmes autochtones**

##### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : [autochtone\\_aboriginal@pch.gc.ca](mailto:autochtone_aboriginal@pch.gc.ca)



## **Organisations nationales de femmes**

### *Objectif*

Soutenir le fonctionnement des organismes nationaux de femmes autochtones qui défendent les intérêts des Métisses, des femmes des Premières nations, des Indiennes non inscrites, et des Inuites, et qui assurent leur représentation sur la scène politique.

### *Qui peut faire une demande?*

Des organisations nationales autonomes de femmes autochtones représentant les intérêts des Premières nations, des Indiens non inscrits, des Inuits et des Métis.

### *Date limite*

Le ministère du Patrimoine canadien invite les organismes admissibles à présenter leur demande en février, avant le début de l'exercice visé par la demande. Le Ministère accorde son aide financière sur une base annuelle, en fonction des objectifs approuvés, du domaine d'activité visé et du budget soumis pour chaque demande.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction des programmes autochtones**

##### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : [autochtone\\_aboriginal@pch.gc.ca](mailto:autochtone_aboriginal@pch.gc.ca)

## **Organisations représentatives**

### *Objectif*

Soutenir le fonctionnement des organismes autochtones qui défendent les intérêts des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits, et qui assurent leur représentation sur la scène politique.

### *Qui peut faire une demande?*

Les quelque 27 organisations à but non lucratif qui représentent sur le plan politique les Inuits, les Métis et les Indiens non inscrits, qui les défendent et qui négocient en leur nom, notamment les trois organisations représentatives nationales (l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis et le Congrès des peuples autochtones) et leurs organisations provinciales, territoriales et régionales reconnues.

### *Date limite*

Les organisations admissibles sont invitées à soumettre leur demande au ministère du Patrimoine canadien en février, avant le début de l'exercice visé par la demande de financement. Les fonds sont versés annuellement en fonction des objectifs approuvés, du domaine d'activité visé et du budget soumis par chaque requérant.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction des programmes autochtones**

##### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : [autochtone\\_aboriginal@pch.gc.ca](mailto:autochtone_aboriginal@pch.gc.ca)

## **Programme de bourses d'études postsecondaires**

### *Objectif*

Offrir des bourses d'études en fonction du mérite et des besoins à des étudiants autochtones afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures et de bâtir un avenir meilleur tant pour eux-mêmes que pour leur collectivité.

### *Qui peut faire une demande?*

Le Programme de bourses d'études postsecondaires est administré et offert par la Fondation nationale des réalisations autochtones grâce à un fonds de dotation.

Les étudiants autochtones inscrits ou admis à des études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel dont la durée minimale est de deux ans, et qui sont reconnues par des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou étrangers dans des domaines qui contribuent à l'autonomie gouvernementale et à l'autosuffisance économique des Autochtones, peuvent présenter leur demande directement à la Fondation nationale des réalisations autochtones. Consulter le site Web de la Fondation à [www.naaf.ca](http://www.naaf.ca), ou composer le 1 800 329-9780.

### *Date limite*

La date limite pour présenter une demande est déterminée par la Fondation nationale des réalisations autochtones.

### *Pour de plus amples renseignements*

**Direction des programmes autochtones**  
**Patrimoine canadien**  
15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835  
Télec. : (819) 953-2673  
Courriel :  
autochtone\_aboriginal@pch.gc.ca

**Fondation nationale des réalisations autochtones**  
70, avenue Yorkville, bureau 33A  
Toronto (Ontario)  
M5R 1B9

Sans frais : 1 800 329-9780  
Télec. : (416) 926-7554  
Courriel : naaf@istar.ca

## **Programme des centres d'amitié autochtones**

### *Objectif*

Soutenir le fonctionnement des associations autochtones provinciales, territoriales et nationales ainsi que des centres de l'amitié autochtone afin qu'ils puissent offrir des programmes et des services adaptés à la culture autochtone dans le but d'améliorer la qualité de vie et de renforcer l'identité culturelle des Autochtones vivant en milieu urbain.

### *Qui peut faire une demande?*

Les centres d'amitié autochtones doivent soumettre leur demande directement à l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), qui administre les fonds destinés aux bénéficiaires en vertu d'un accord de transfert avec Patrimoine canadien.

### *Date limite*

Les organismes admissibles doivent communiquer avec l'ANCA pour connaître les dates limites.

### *Pour de plus amples renseignements*

**Direction des programmes  
autochtones  
Patrimoine canadien**  
15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835  
Télééc. : (819) 953-2673  
Courriel :  
autochtone\_aboriginal@pch.gc.ca

**Association nationale des centres  
d'amitié**  
275, rue MacLaren  
Ottawa (Ontario)  
K2P 0L9

Tél. : (613) 563-4844  
Télééc. : (613) 594-3428

## **Radiodiffusion des Autochtones du Nord**

### *Objectif*

Fournir du financement et du soutien à la production et à la distribution d'une programmation radiophonique et télévisuelle en langues autochtones reflétant la culture, les enjeux, les préoccupations et les affaires courantes des collectivités autochtones du Nord.

### *Qui peut faire une demande?*

En tout, 13 sociétés de radiodiffusion autochtone qui servent les collectivités autochtones du Nord du Canada.

### *Date limite*

Les organismes admissibles sont invités à soumettre leur demande au ministère du Patrimoine canadien en février, avant le début de l'exercice visé par la demande de financement.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction des programmes autochtones**

#### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 994-3835

Télec. : (819) 953-2673

Courriel : [autochtone\\_aboriginal@pch.gc.ca](mailto:autochtone_aboriginal@pch.gc.ca)

## **Soutien aux langues autochtones**

### *Objectif*

Appuyer des projets linguistiques axés sur les collectivités des Métis, des Inuits et des Premières nations, qui visent à préserver, faire valoir et revitaliser les langues et les cultures autochtones en voie de disparition.

### *Changements à signaler*

Le ministère du Patrimoine canadien soutient les langues parlées par les Premières nations, les Inuits et les Métis par l'intermédiaire de l'Initiative des langues autochtones qui cessera de s'appliquer progressivement à partir du 31 mars 2006. Par conséquent, le Programme sera modifié pour 2006-2007. Patrimoine canadien communiquera avec les organismes et les collectivités, au début de 2006-2007, pour revoir la stratégie du Ministère en matière de financement continu.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes autochtones qui participent à la préservation, la revitalisation et la mise en valeur des langues des Premières nations, des Inuits ou des Métis. De tels organismes peuvent inclure des organismes représentatifs des Autochtones à l'échelle nationale, régionale ou locale; des établissements ou gouvernements autochtones; des centres éducatifs et culturels autochtones; des organismes de services autochtones; des groupes communautaires ou des comités spéciaux.

### *Date limite*

Les demandeurs doivent communiquer avec la Direction des langues autochtones pour s'informer sur la façon d'obtenir du financement dans le cadre des projets linguistiques. Il est généralement recommandé de présenter sa demande environ trois mois avant le début du projet pour que les responsables aient le temps d'analyser et d'approuver la proposition.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Direction des langues autochtones**

##### **Patrimoine canadien**

12, rue York, 3<sup>e</sup> étage

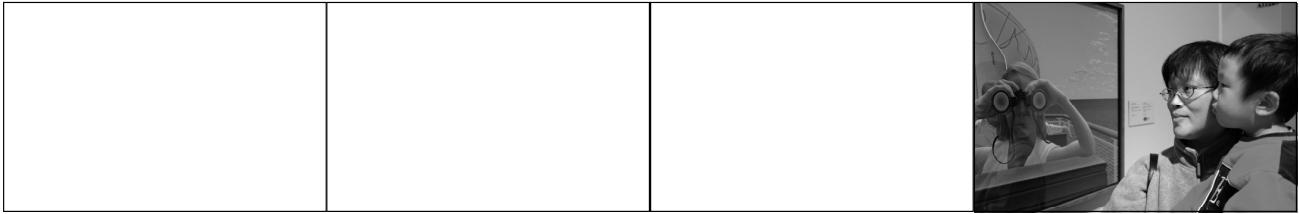
Ottawa (Ontario)

K1A 0M5

Tél. : (613) 998-9212

Télec. : (613) 998-9142

Courriel : [autochtone\\_aboriginal@pch.gc.ca](mailto:autochtone_aboriginal@pch.gc.ca)



## Sport

### Programme d'accueil

#### *Objectif*

Le Programme d'accueil (PA) est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le PA vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en aidant ceux-ci à accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Ces manifestations doivent laisser des legs importants sur les plans sportif, économique, social et culturel. Le PA comporte quatre volets : les grands jeux internationaux multisports; les manifestations internationales unisport; les manifestations stratégiques internationales; et les Jeux du Canada.

#### *Qui peut faire une demande?*

Des contributions sont versées à des organismes à but non lucratif constitués en société en vertu de lois fédérales ou provinciales pour un projet de candidature ou d'accueil en particulier, ou aux organismes nationaux de sport et aux organismes de services multisports admissibles selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.

#### *Date limite*

##### Pour les grandes manifestations multisports internationales :

- Les organisateurs doivent présenter leur demande avant de soumettre leur candidature à la fédération internationale responsable des compétitions.

##### Pour les manifestations unisport internationales et les manifestations internationales stratégiques :

- Pour les demandes de 50 000 \$ et moins, les organismes doivent présenter leur demande au moins six mois avant la tenue de la manifestation.
- Pour les demandes de 50 000 \$ à 250 000 \$, les organismes doivent présenter leur demande au moins un an avant la tenue de la manifestation.
- Pour les demandes de plus de 250 000 \$, les organismes doivent présenter leur demande au moins deux ans avant la tenue de la manifestation.

Pour les Jeux du Canada :

- Les échéances de demandes d'aide financière sont fixées en fonction de la nature récurrente de cette manifestation.

*Pour de plus amples renseignements*

**Sport Canada**

**Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 16<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 956-9683

Télec. : (819) 956-8006

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm)



## **Programme d'aide aux athlètes**

### *Objectif*

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) favorise la quête de l'excellence grâce à son appui aux performances améliorées des athlètes canadiens dans le cadre des grandes compétitions sportives internationales. Il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de calibre mondial. À cette fin, le PAA identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou ont le potentiel d'y parvenir.

### *Qui peut faire une demande?*

Les organismes nationaux de sport (ONS) déterminent qui peut être désigné pour recevoir un brevet en fonction des critères du PAA. Les ONS fournissent aux athlètes admissibles un formulaire de demande du PAA qu'ils doivent remplir et leur retourner. Les ONS désignent ensuite les athlètes recommandés pour le soutien financier du PAA et préparent une soumission qui sera examinée par Sport Canada.

### *Date limite*

Les ONS doivent préparer et transmettre les soumissions au moins trois semaines avant la fin de leur cycle d'attribution de brevets. La période visée par le cycle d'attribution de brevets de chaque ONS est déterminée en fonction de facteurs tels que la date de manifestations majeures et peut varier d'une année à l'autre.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Sport Canada**

#### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 16<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Tél. : (819) 956-9683

Télec. : (819) 956 8006

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm)

## **Programme de soutien au sport**

### *Objectifs*

Le Programme de soutien au sport (PSS) constitue le principal mécanisme de financement des initiatives associées à la concrétisation de la *Politique canadienne du sport*. Les fonds doivent servir à former des athlètes et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens et Canadiennes de toutes les couches de la société qui participent au sport, et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour les programmes qui appuient les objectifs de la *Politique canadienne du sport*.

### *Qui peut faire une demande?*

- Les organismes nationaux de sport admissibles selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.
- Les organismes nationaux de services multisports et les centres canadiens du sport admissibles selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Les universités, les collèges et les autres organismes sans but lucratif constitués en société, qui offrent des programmes ou des projets pilotes liés à la *Politique canadienne du sport*.

### *Date limite*

En février et en mai pour les organismes admissibles.

### *Pour de plus amples renseignements*

#### **Sport Canada**

#### **Patrimoine canadien**

15, rue Eddy, 16<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0M5

Tél. : (819) 956-9683

Télec. : (819) 956-8006

Site Web : [www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index\\_f.cfm](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm)

## Notes